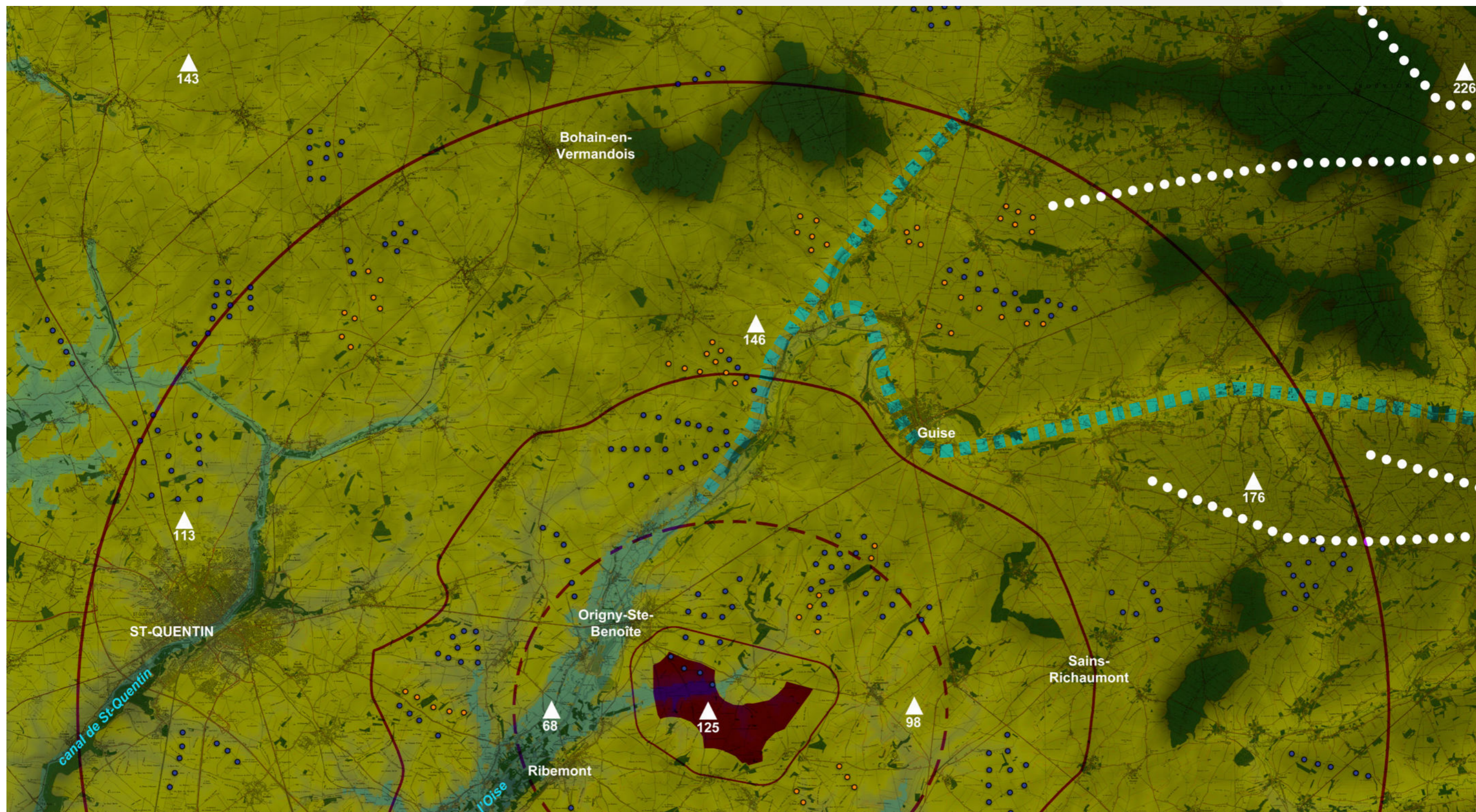
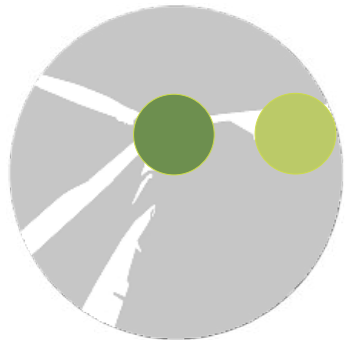


Lecture physique / morphologie du territoire

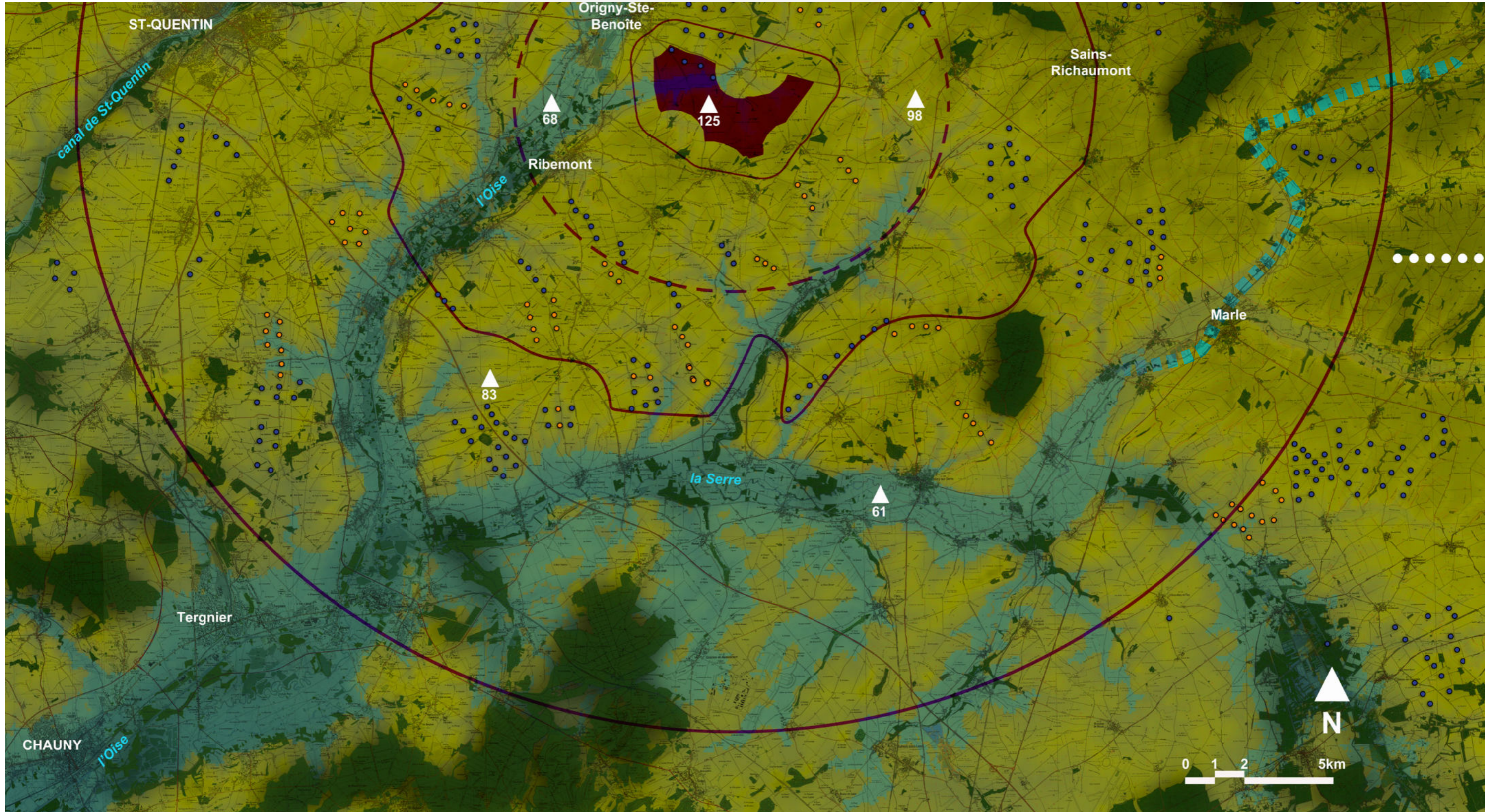
ZOOM NORD





Lecture physique / Morphologie du territoire

ZOOM SUD



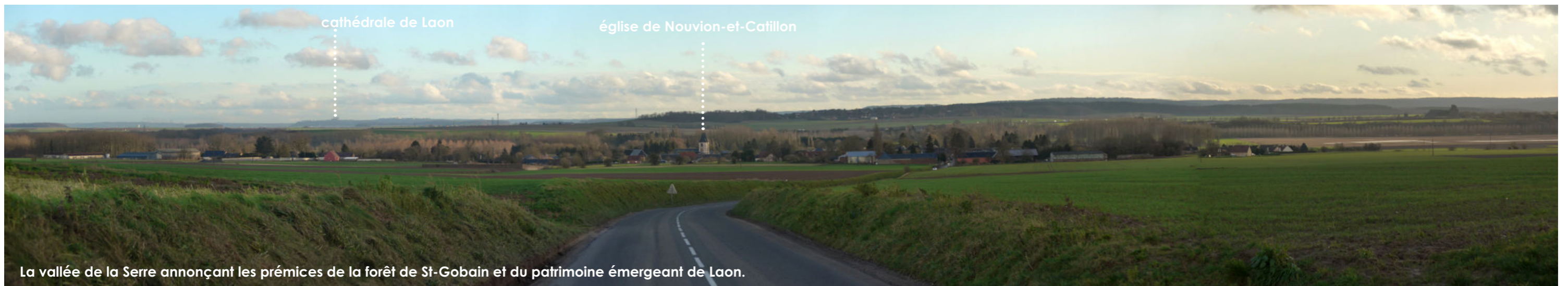
Lecture physique / morphologie du territoire



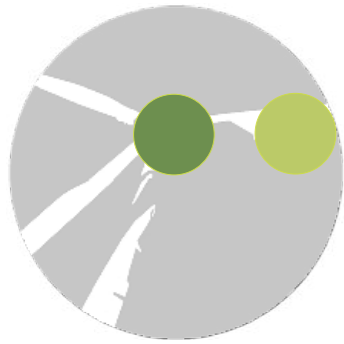
Paysage de plateau ondulé marquant le coeur du territoire d'étude.



Les différents visages des vallées entre paysage fluvial, étangs aux abords des sources de la vallée de la Somme et le profil évasé et arboré de la vallée de l'Oise.



La vallée de la Serre annonçant les prémices de la forêt de St-Gobain et du patrimoine émergeant de Laon.



● Lecture des monuments historiques / Tourisme

Le périmètre d'étude intermédiaire montre un contexte patrimonial identitaire associé aux entités paysagères. La concentration la plus forte des édifices d'intérêt se trouve donc en dehors du périmètre rapproché (5km) et dans des paysages plus ou moins fermés comme le pôle urbain de St-Quentin, les vallées au sud et à l'ouest et au cœur de la Thiérache bocagère comme les églises fortifiées (la plus proche étant à 7 km). A noter que ces dernières se trouvent sur des positions hautes et que par conséquent, elles émergent du bocage et sont visibles depuis d'autres points hauts du territoire.

La carte ci-contre illustre bien ces concentrations d'édifices qui génèrent des effets de pôles patrimoniaux au niveau de Guise à 10 km au nord-est, de St-Quentin à 15 km à l'ouest et de Marle à 16 km au sud-est.

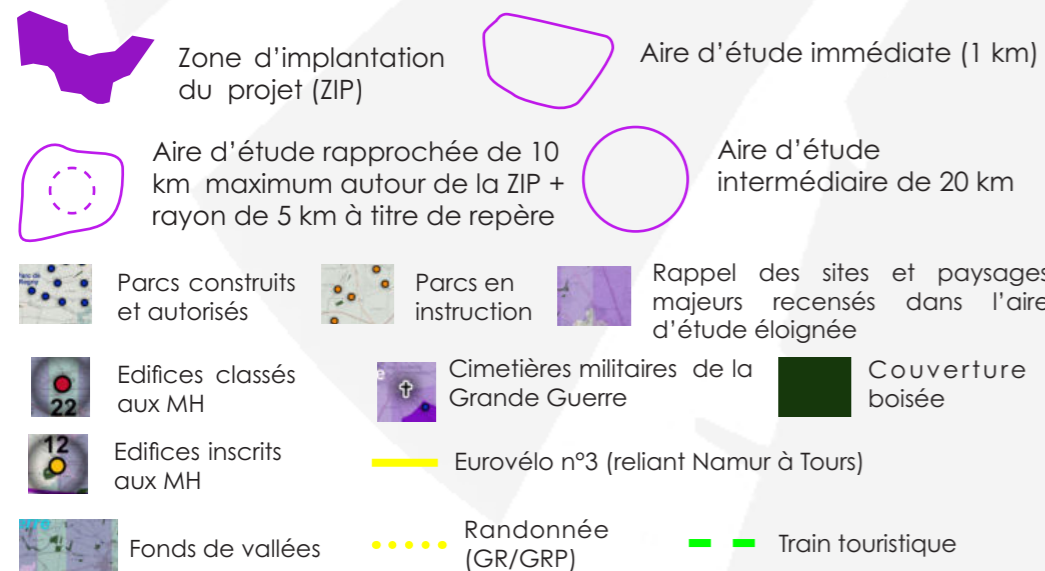
Le périmètre rapproché n'est toutefois pas exempt de patrimoine. On y dénombre 3 édifices classés et 4 édifices inscrits aux Monuments Historiques avec notamment ceux de Pleine-Selve et Parpeville qui sont les plus proches et qui se trouvent dans le même bassin visuel que la zone de projet. Les autres édifices proches se trouvent quant à eux dans la vallée de l'Oise.

Les chemins de randonnée principaux se trouvent à plus de 4 km et principalement au cœur de la Thiérache bocagère (autour de Guise). Toutefois, on peut noter l'Eurovélo n°3 qui longe le canal de la Sambre à l'Oise et qui passe au plus proche à 1 km de la zone de projet. On peut aussi noter le train touristique reliant la vallée de l'Oise à St-Quentin et qui passe aussi à 1 km de la zone de projet.

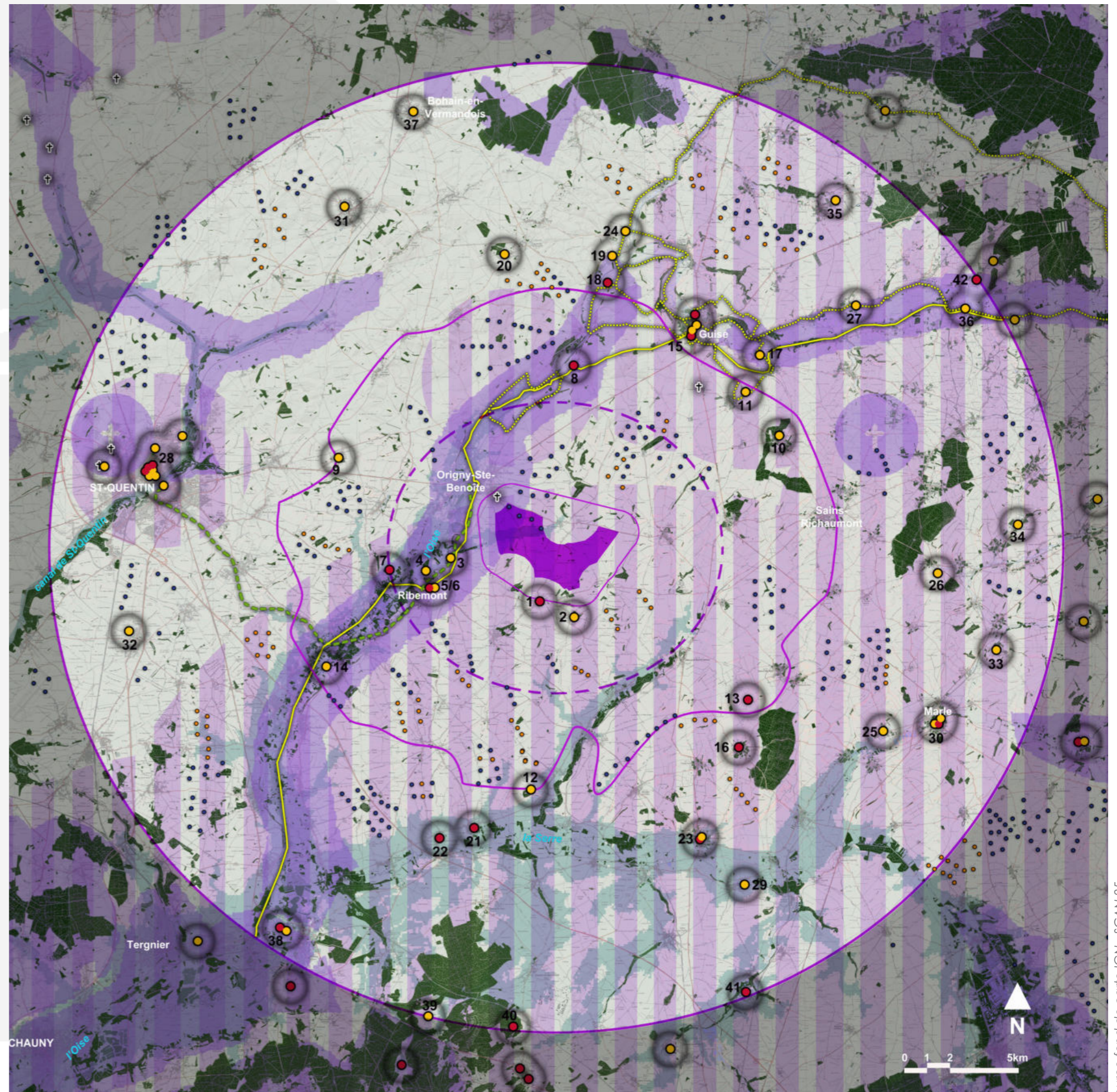
Le territoire est aussi marqué par le patrimoine de mémoire. On recense un cimetière militaire dans le périmètre rapproché, il s'agit du cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte en partie ouvert sur la zone de projet. Toutefois, on peut noter que celui-ci est déjà en prise avec le parc autorisé du Mont Hussard qui se positionne en avant-plan de la zone de projet. Les autres cimetières se trouvent à plus de 7 km.

Rapport à l'éolien :

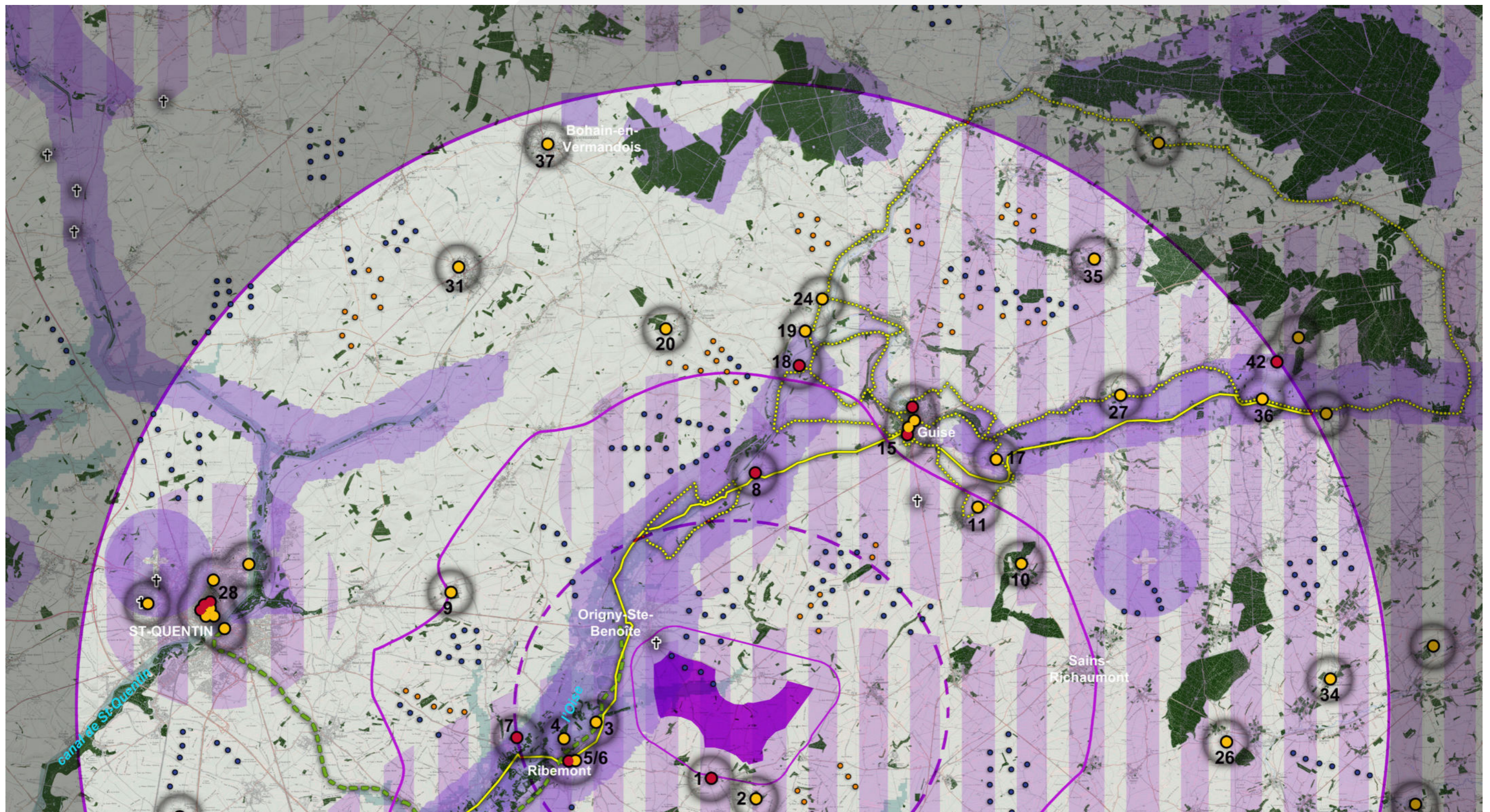
Des interactions évidentes sont à attendre avec les édifices de Pleine-Selve et Parpeville qui sont en prise directe avec la zone de projet ainsi qu'avec le cimetière allemand. Pour les autres MH du périmètre d'étude, les interactions avec le projet devraient être atténuées par la distance, la présence de filtres arborés et le contexte éolien pré-existant.

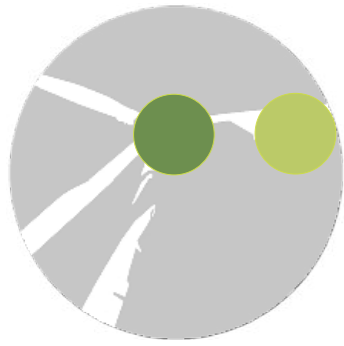


① n° associé au tableau récapitulatif des monuments d'intérêt (cf p.62 à 65). La numérotation n'est cartographiée que dans le rayon de 20 km autour du site de projet.



source fond de carte IGN - SCAN 25





● Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM SUD



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme



Patrimoine dans un rayon de 5 km

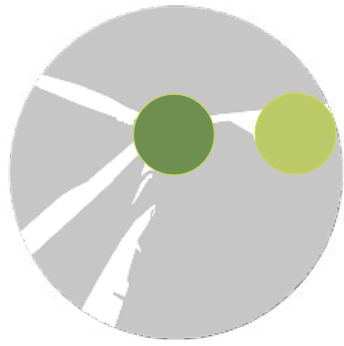


01	02	03	04
05	06	07	
08	09	10	11

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10km



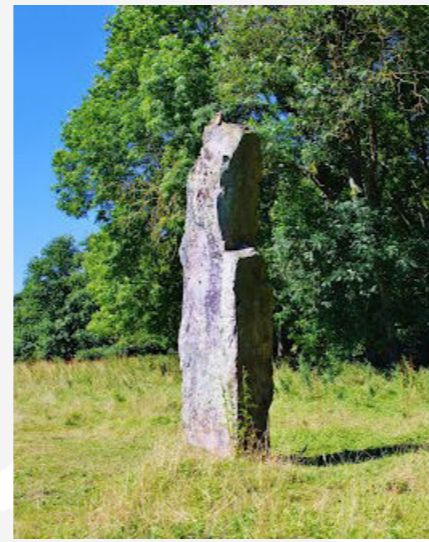
- 01 - Eglise de Plein-Selve (C)
 - 02 - Château de Parpeville (I)
 - 03 - Moulin de Lucy (I)
 - 04 - Ancienne abbaye de Ribemont (I)
 - 05 - Maison natal de Condorcet de Ribemont (I)
 - 06 - Eglise de Ribemont (C)
 - 07 - Chapelle des Dormants de Sissy (C)
 - 08 - Eglise fortifiée de Macquigny (C)
 - 09 - Pigeonnier de Marcy (I)
 - 10 - Ancien château de Puisieux (I)
 - 11 - Château de l'Etang d'Audigny (I)
- (C) Classé / (I) Inscrit



● Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km (suite)

12	13	14	15
16	17	18	
19	20	21	22



- 12 - Ancienne chapelle des Templiers (C)
- 13 - Menhir dite le Verziau de Gargantua de Bois-lès-Pargny (C)
- 14 - Moulin de Senercy à Séry-lès-Mézières (I)
- 15 - Ancien château fort de Guise (C)
- 16 - Eglise St-Paul + maison de Guise (I)
- 17 - Familistère de Guise (C/I)
- 18 - Ancien château (donjon) de Bois-lès-Pargny (C)
- 19 - Eglise fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain (I)
- 20 - Château de Bernoville à Aissovville-Bernoville (I)
- 21 - Eglise de Novion-et-Catillon (C)
- 22 - Eglise de Novion-le-Comte (C)

(C) Classé / (I) Inscrit



Patrimoine dans un rayon de 10 à 15km



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme



Patrimoine dans un rayon de 10 à 15 km



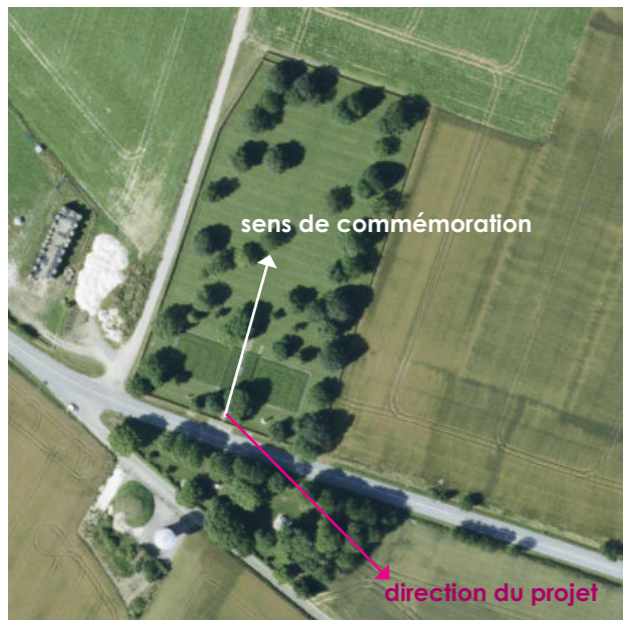
23	24	25
26	27	28
29		



- 23 - Tour (Anvien beffroi) de Crécy-sur-Serre (C)
- 24 - Hôtel de ville de Crécy-sur-Serre (I)
- 25 - Eglise St-Pierre de Grand-Verly (I)
- 26 - Eglise St-Médard de Marcy-sous-Marle (I)
- 27 - Château de Marfontaine (I)
- 28 - Eglise fortifiée Ste-Aldegonde de Malzy (I)
- 29 - Cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte

(C) Classé / (I) Inscrit

Cimetière militaires et mémoriaux les plus proches



Source : Internet (Street Vieww - Base Mérimée - et Epure paysage)



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapprochée étendue.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et le cumul de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen ou la prégnance et la perception du projet peut porter atteinte à leur valeur patrimoniale.

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
- L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
- L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergent reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)
- L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

- l'édifice est considéré de rayonnement local s'il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié
- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 5km des zones de projet											
1	Pleine-Selve	église	classée	0,9 km	Située en cœur de bourg et de faible hauteur, elle est très peu visible depuis le paysage environnant la commune.	local	non	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			oui
2	Parpeville	Château	inscrit	1 km	Positionné sur les hauteurs du bourg mais protégé par un écrin arboré et par l'environnement bâti du cœur de bourg. Toutefois des covisibilités indirectes sont possibles depuis le parvis de l'église qui se trouve sur une butte.	local	non	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			oui
3	Lucy	Moulin	inscrit	2,2 km	Protégé par un écrin arboré et dans le fond de la vallée de l'Oise. Toutefois, le chemin d'accès est orienté vers la zone de projet quand on quitte le site.	local	oui (Parcs du Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			oui
4	Ribemont	Ancienne abbaye St-Nicolas-e=des-Prés	inscrite	3,3 km	En fond de vallée et protégée par un écrin arboré.	local		oui (paysages remarquables)			
5		Maison natale de Condorcet	inscrite	3,4 km	Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local		oui (paysages remarquables)			
6		Eglise	classée	3,4 km	Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local		oui (paysages remarquables)			
7	Sissy	Chapelle des Dormants	classée	5 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local		oui (paysages remarquables)			
Dans un rayon de 5 à 10 km des zones de projet											
8	Macquigny	église fortifiée	classée	6,6 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant non tourné vers la zone de projet).	régional	oui (Parcs du Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
9	Marcy	pigeonnier	inscrit	8 km	Positionné au sud du bourg et protégé par un écrin arboré.	local	oui (Parcs de la Pâture, du Haut de Correau, de Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
10	Puisieux et Clanlieu	ancien château	inscrit	8,5 km	Positionné en centre-bourg et protégé par un arc arboré qui marque les franges est de la commune tournées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, du Mont Hussard et de son extension)	non			
11	Audigny	Château de l'Etang	inscrit	8,6 km	Le site est en partie ceinturé d'un écrin arboré et de corps de ferme. Toutefois, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la zone de projet.	local		non			

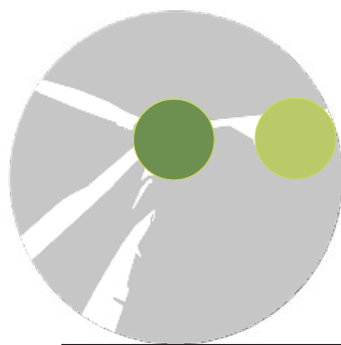
Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



(A)

(B)

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
Dans un rayon de 5 à 10 km des zones de projet (suite)											
12	Nouvion-et-Catillon	Ancienne chapelle des Templiers	classée	8,8 km	Protégée par un écran arboré et peu de visibilité sur l'édifice depuis les routes proches.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			
13	Bois-lès-Pargny	Menhir dit le Verziau de Gargantua	classé	9,1 km	L'édifice est protégé par un boisement qui empêche toute interaction à proximité immédiate. Toutefois, depuis les chemins environnants le menhir est visible et des interactions avec le projet sont possibles.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)			oui
14	Séry-lès-Mézières	moulin de Senercy	inscrit	9,3 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un écran arboré.	local	oui (parcs de Séry-lès-Mézières et de Carrière-Martin)	oui (paysages remarquables)			
15	Guise	ancien château fort	classé	de 9,2 à 15 km	Positionné sur les hauteurs sud de la ville, il est en partie protégé par un écran arboré. Les perspectives dégagées s'ouvrent sur la ville donc à l'opposé de la zone de projet.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
		église + maison	inscrites		Inscrite dans un contexte urbain avec des rues étroites et dans la ville basse. Aucune perspective visuelle vers les paysages extérieurs.	local					
		Hôtel Warnet	inscrit		En cœur de ville basse donc protégé par le bâti et le versant sud de l'Oise.	local					
		Familistère	classé et inscrit		Positionné sur une place haute de la ville et son parvis est tourné vers la zone de projet. L'urbanisation proche joue un rôle de filtre. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il y ait des vues depuis les étages du bâtiment.	régional					oui
16	Bois-lès-Pargny	Ancien château (donjon)	classé	10 km	Situé en frange nord de la commune dans un contexte d'habitat lâche. La sortie nord du bourg s'ouvre vers la zone de projet.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)			oui
Dans un rayon de 10 à 15 km des zones de projet											
17	Flavigny-le-Grand-Beaurain	Eglise fortifiée	inscrite	10,1 km	A l'écart du bourg et sur une position haute. Il n'est donc pas exclu que des interactions s'opèrent avec le projet.	régional	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			oui
18	Vadencourt	Ancienne abbaye de Bohéries	classée	10,6 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
19		maisons de Nicolas Grain	inscrites	11,8 km	En cœur de bourg et en fond de vallée. De plus la rue où se trouve la maison n'est pas orientée sur la zone de projet.	local					
20	Aisonville-et-Bernoville	château de Bernoville	inscrit	11,2 km	Protégé par un écran arboré mais des vues ponctuelles sur l'édifice sont constatées. Toutefois, ces vues ne sont pas orientées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
21	Nouvion-et-Catillon	église	classée	11,1 km	Inscrite dans le bourg et le clocher n'est pas identifiable depuis les voies environnantes qui sont tournées vers la zone de projet.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	non			
22	Nouvion-Le-Comte	Eglise	classée	12 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est identifiable depuis les voies environnantes. Toutefois, ces voies ne sont pas toutes tournées vers la zone de projet.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	non			oui
23	Crécy-sur-Serre	Ancien beffroi dit Tour de Crécy	classée	12,5 km	En ville mais le clocher du beffroi est potentiellement identifiable depuis les paysages environnants. A noter que Crécy se trouve en fond de vallée et donc protégée par le versant nord de la Serre en partie boisée.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
		hôtel de ville + maison de 17ème	inscrites			local					



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 10 à 15 km des zones de projet (suite)											
24	Grand-Verly	église St-Pierre	inscrite	13 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			
25	Marcy-sous-Marle	Eglise	inscrite	14,5 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par le versant nord de la Serre.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	non			
26	Marfontaine	château	inscrit	14,5 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un massif arboré et les versants du Vilpion.	local	oui (parc de Ronchères)	non			
27	Malzy	église	inscrite	15 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par les filtres arborés successifs présents dans l'épaisseur de la vallée.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
Dans un rayon de 15 à 20 km des zones de projet											
27	St-Quentin	Gare / hôtel / chapelle de la Charité / puits / théâtre municipal / Usine Sidoux / château de la Pilule / monument cimetière militaire allemand	inscrits	entre 15 et 18 km	Tous les édifices sont inscrits au cœur de la ville et montrent peu voire pas du tout de perspectives lointaines tournées vers la zone de projet. Le site concerné par le projet classement Unesco des sites funéraires se trouve sur la frange ouest de la ville donc à l'opposé de la zone de projet et son environnement présente des filtres visuels notables.	régional	oui (parcs dsu St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques, projet Unesco, Ville d'Art et d'Histoire)			
28		hôtel de ville / hôtel / ancienne collégiale St-Quentin	classés								
29	Chalandry	ancien château	inscrit	15,2 km	En fond de vallée et en partie protégé par un écran arboré. A cela s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)			
30	Marle	Maison des Frères Ignorantins	classée	15,5 km	En fond de vallée et en partie protégé par des filtres arborés successifs auxquels s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	non			
		Eglise Notre-Dame	classée								
		Ancien relais des Postes	inscrit								
31	Fresnoy-le-Grand	usine textile la Filandière	inscrite	15,5 km	Située au nord de la commune donc protégée par les fronts bâtis du bourg auxquels s'ajoute la distance au projet limitant fortement la prégnance de ce dernier.	local	oui (parcs de Hauteville, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
32	Essigny-le-Grand	Ferme	inscrite	16,5 km	La ferme se trouve en frange ouest de la commune donc à l'opposé de la zone de projet. De plus elle est entourée d'une ceinture arborée permettant de filtrer les vues.	local	oui (parcs des Terres Noires, de Grugies, de Mézières-Sissy, et de Carrière-Martin)	non			
33	Rogny	Eglise St-Event	inscrite	17,5 km	Le bourg est implanté dans le fond de la vallée du Vilpion. Toutefois, le clocher émerge de la silhouette du bourg. A noter que les vues lointaines sont peu profondes du fait d'ondulations du relief qui arrêtent les vues.	local	oui (parcs des Quatre Bornes et de Ronchères)	non			
34	Saint-Pierre-lès-Franqueville	église	inscrite	18 km	Le bourg est implanté dans une petite contre-vallée du Vilpion et en arrière-plan de la forêt de Marfontaine.	local	oui (parc de Ronchères)	oui (paysages remarquables)			

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	
Dans un rayon de 15 à 20 km des zones de projet (suite)											
35	Lavaqueresse	église	inscrite	18 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée du Vilpion donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)			
36	Marly-Gomont	église	inscrite	18,5 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée de l'Oise amont donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)			
37	Bohain-en-Vermandois	hôtel de ville	inscrit	18,5 km	Situé en cœur de ville donc protégé et auquel s'ajoute la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan.	local	oui (Parcs de Hauteville, Noyales, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			
38	La Fère	Eglise St-Montain + château	classés	19 km	Les paysages autour de La Fère sont marqués par des ensembles arborés issus des massifs de St-Gobain et qui offrent donc une protection visuelle vis-à-vis de la zone de projet.	local	oui (Parcs de Ville d'Oyses, de Séry-Mézières et de Carrière-Martin)	oui (paysages remarquables)			
		Quartier Drouot + immeuble	inscrits								
39	Fourdrain	Prieuré de St-Lambert	inscrit	20 km	Situé au cœur des massifs forestiers de St-Gobain donc protégé.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)			
40	Crépy	Ancienne plate-forme d'artillerie dite "la Grosse Bertha"	classée	20 km	Située au cœur des massifs forestiers de St-Gobain donc protégée.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)			
41	Barenton-Bugny	église	classée	20 km	En cœur de bourg et le village est marqué au nord par un ensemble de marais permettant d'offrir des filtres visuels auxquels s'ajoute la distance au projet.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)			
42	Englancourt	église	classée	20 km	Le village est implanté sur le versant nord de la vallée de l'Oise amont donc tourné vers la zone de projet. Toutefois, les paysages de Thiérache offrent des filtres visuels générés par le bocage auxquels s'ajoute la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyses particulières sont :

Dans le rayon de 5 km autour du projet :

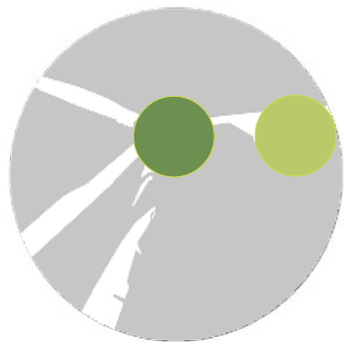
- l'église de Pleine-Selve
- le château de Parpeville
- le moulin de Lucy

Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :

- le château de l'Etang à Audigny
- le Menhir et l'ancien château de Bois-lès-Pargny
- le Familistère de Guise

Dans le rayon de 10 à 20 km autour du projet :

- l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain
- l'église de Nouvion-le-Comte



Analyse du patrimoine local non protégé

Les plateaux proches du projet montrent une urbanisation composée de petits bourgs et hameaux dispersés. Toutefois, ils sont principalement implantés en frange de la zone d'étude.

La plupart de ces bourgs et hameaux présentent des éléments de petit patrimoine pouvant renforcer les sensibilités patrimoniales du secteur au regard du projet et en sus des monuments historiques.

Il s'agit principalement de chapelles et de croix pour la plupart à l'écart des bourgs où à la croisée de chemins, et d'un château.

Les édifices majeurs relevés dans un rayon de 5 km et pouvant porter des enjeux vis-à-vis du projet sont :

- La chapelle Ste-Yolaine au nord de Pleine-Selve dont la perspective est orientée vers la zone de projet et qui ne présente pas de cadre végétal pouvant atténuer les vues.
- Une croix en sortie ouest de Pleine-Selve (D58) vers les vergers de Seru qui est mise à nu à la croisée de chemin et cernée d'une clôture basse. Toutefois, cette croix ne présente pas d'intérêt architectural particulier.
- La chapelle du Hameau de Courjumelles (Origny-Ste-Benoite) à l'écart des zones d'habitations le long de la D29 qui présente un environnement ouvert et qui est légèrement positionnée en contre-bas (risque d'effet de surplomb).
- Plusieurs croix marquent les franges de Parpeville dont deux se trouvant sur une ancienne voie ferrée aménagée en chemin de promenade. Ces croix présentent un contexte arboré et ne sont pas directement orientées vers la zone de projet. Le chemin est aussi en grande partie arboré sur ses franges et notamment sur la séquence entre Parpeville et Pleine-Selve.
- Une vierge/croix aux abords du château d'eau et du cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoite. Elle présente un contexte arboré ne laissant que des vues ponctuelles sur la zone d'étude au travers des troncs d'arbres. A noter que cet édifice est déjà en prise avec l'éolien si on tient compte du parc accordé du Mont Hussard.

On peut noter un château sur le bourg de Landifay-et-Bertaignemont. Néanmoins, il est cerné d'un cordon boisé et se trouve en arrière du bourg par rapport à la zone de projet.

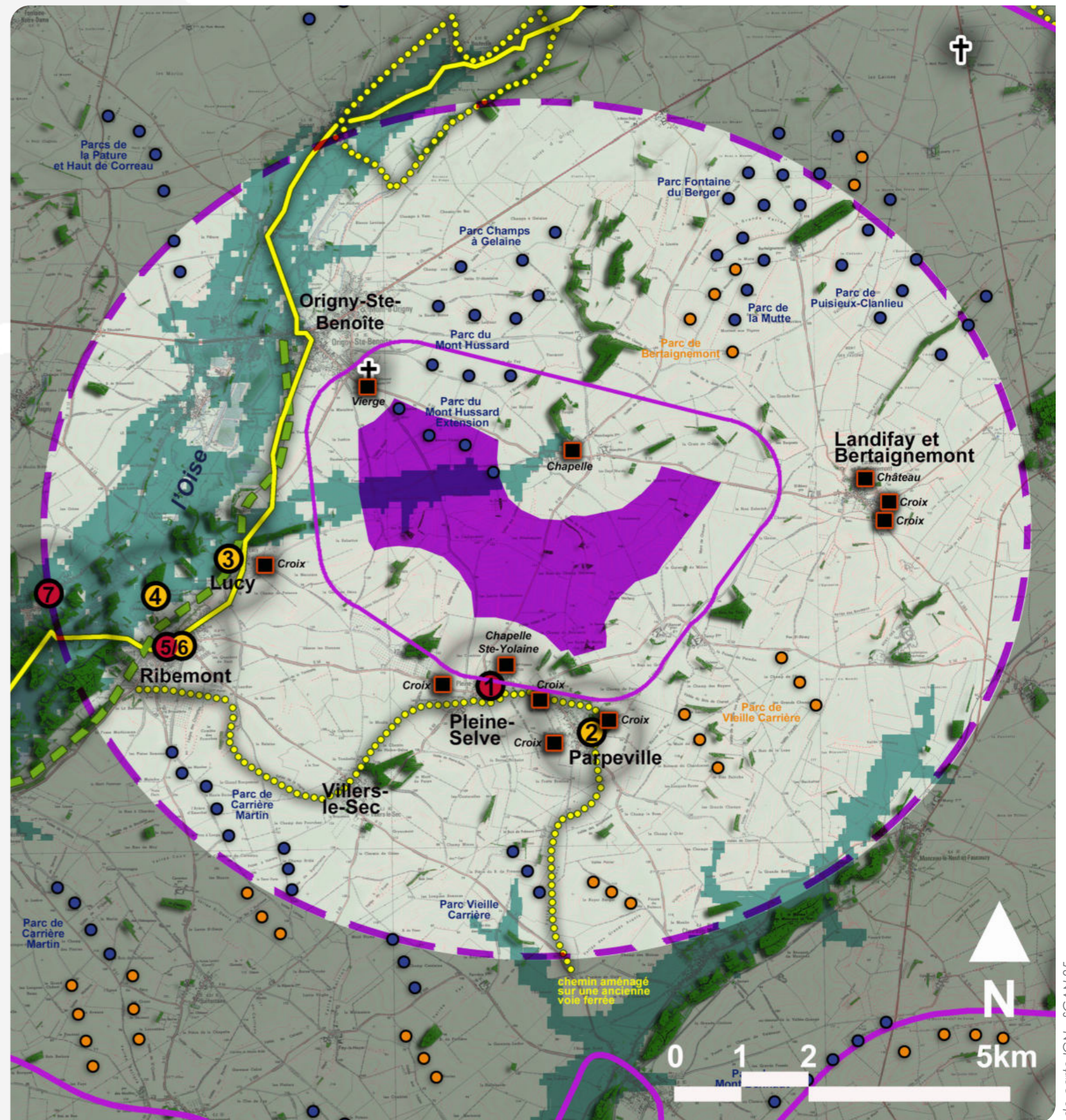
En conclusion on peut retenir que les deux éléments qui présentent le plus de sensibilités par rapport au projet sont les chapelles de Pleine-Selve et de Courjumelles (hameau d'Origny-Ste-Benoite).



Zone d'implantation du projet (ZIP)
 Aire d'étude immédiate (1 km)

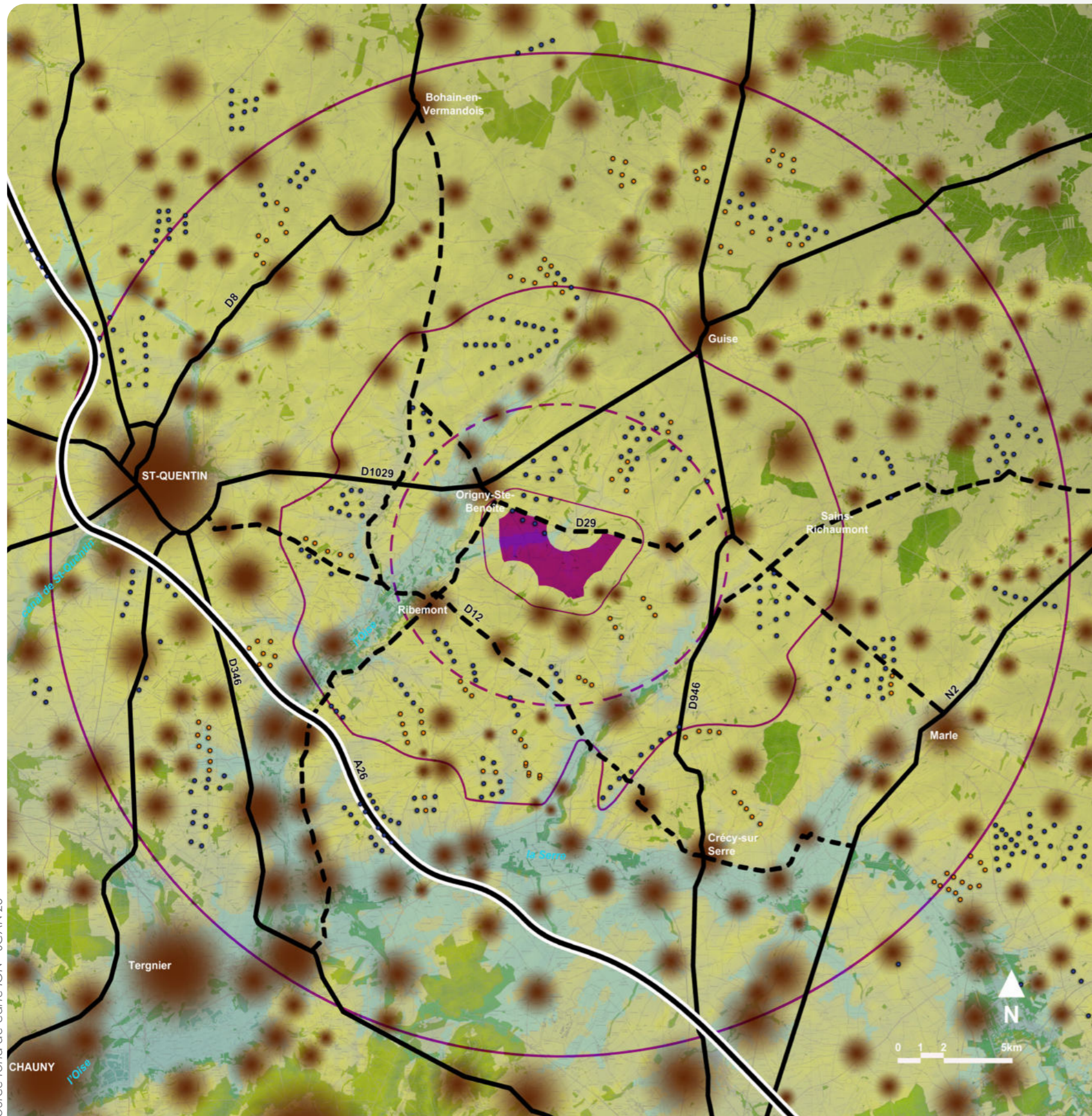
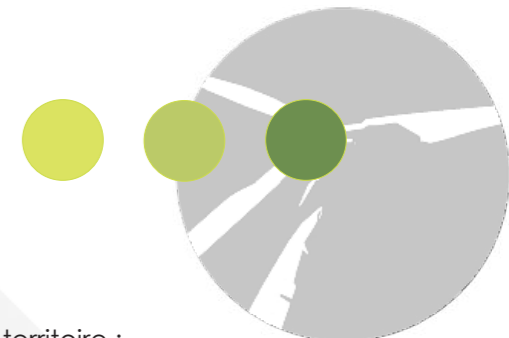
Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP + rayon de 5 km à titre de repère

Parcs éoliens existants et autorisés
 Parcs éoliens déposés et en cours d'instruction
 Patrimoine local d'intérêt ne faisant pas l'objet de protections réglementaires
 Paysage de vallées
 Monuments historiques classés et inscrits
 Chemins de randonnée toutes catégories
 Couverture boisée



source fond de carte IGN - SCAN 25

Urbanisme et infrastructures



INFRASTRUCTURES

Deux niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- les axes inter-régionaux avec l'autoroute A26 qui passe au plus proche à 10 km au sud-ouest de la zone de projet et qui traverse le territoire d'étude dans un axe nord-ouest/sud-est. Elle offre de larges perceptions visuelles sur la vallée de la Serre et les plateaux agricoles autour de St-Quentin. Au sud de St-Quentin et de la zone de projet, cet axe est déjà en prise avec des parcs éoliens proches.
- les départementales majeures qui forment un maillage convergeant vers le pôle urbain de St-Quentin et vers Guise. Ces axes parcourent essentiellement les plateaux et sont transversales aux vallées. Par conséquent, les vues sont largement ouvertes sur le territoire. Seuls deux de ces axes passent dans le périmètre rapproché (5 km), il s'agit des D1029/D946/D967 qui relient Guise à St-Quentin et à Laon.

La D1029 est l'axe majeur qui est au plus proche de la zone projet (2/3km).

Dans le sens Guise > St-Quentin, elle se trouve orientée vers la zone de projet ce qui laisse présager de larges vues sur celui-ci. Toutefois, on peut noter que cet axe sera déjà en prise avec le parc accordé du Mont Hussard qui va se trouver en interface de la voie et de la zone de projet.

Dans le périmètre rapproché des 5 km, on peut noter aussi un réseau de départementales assez emprunté dans les échanges entre les polarités urbaines. La D29 est l'axe secondaire qui donnera le plus d'interactions avec le projet puisqu'elle passe en limite nord de la ZIP.

Le reste du réseau est composé d'un maillage de routes départementales de dessertes intercommunales ou communales situées en vallées et en plateaux.

URBANISME/HABITAT

Le pôle urbain majeur le plus proche est St-Quentin situé à environ 13 km à l'ouest de la zone de projet. Depuis les franges est de la ville, des vues vers la zone de projet s'opèrent ainsi que sur le contexte éolien existant et accordé dans la même direction.

La majeure partie du territoire d'étude est constituée de petits bourgs, hameaux ainsi que de petites villes majoritairement implantées en vallée. En ce qui concerne les petits pôles urbains on peut noter celui de Guise qui se trouve à 10 km au nord-est de la zone de projet.

Le périmètre rapproché du projet compte essentiellement des petits bourgs et hameaux majoritairement regroupés au sud et montre une plus forte densité urbaine en vallée qu'en plateau.

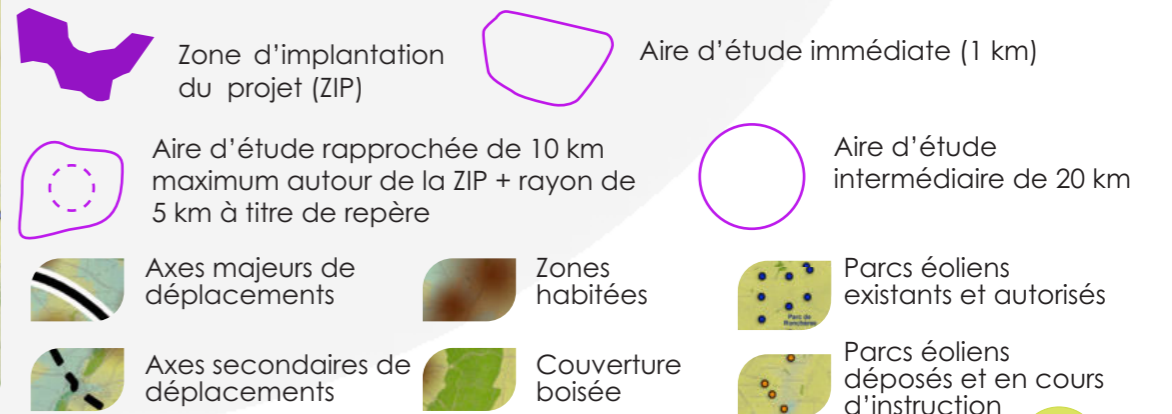
Rapport à l'éolien :

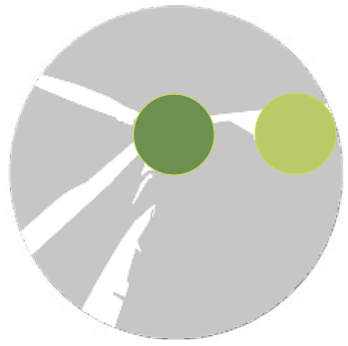
Les vallées du secteur d'étude montrent un profil assez évasé mais occupé par des mosaïques de boisements et peupleraies qui offrent des filtres.

En ce qui concerne les axes routiers orientés sur la zone de projet comme la D1029 et la D946. Ces axes offrent d'ailleurs des perspectives lointaines portant jusqu'aux portes de Laon au sud d'où émerge la cathédrale.

Sur les franges nord et sud du territoire d'étude, les prémices des massifs forestiers de St-Gobain et les bois et bocages de Thiérache offrent des filtres visuels qui limitent fortement les vues pour les habitants de la vallée de la Serre et de l'Oise amont.

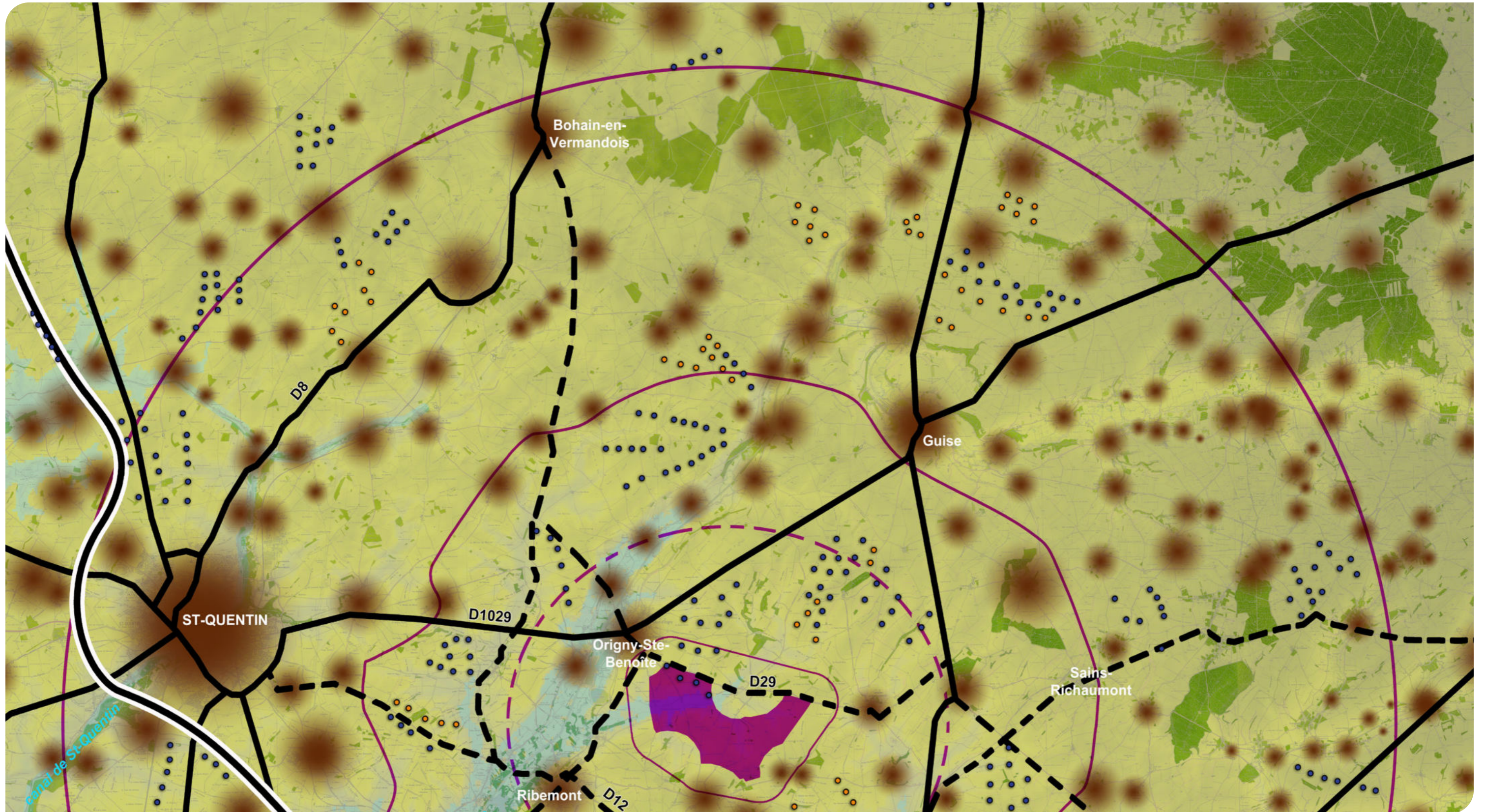
Dans le périmètre rapproché, la nature ouverte du plateau bien que légèrement

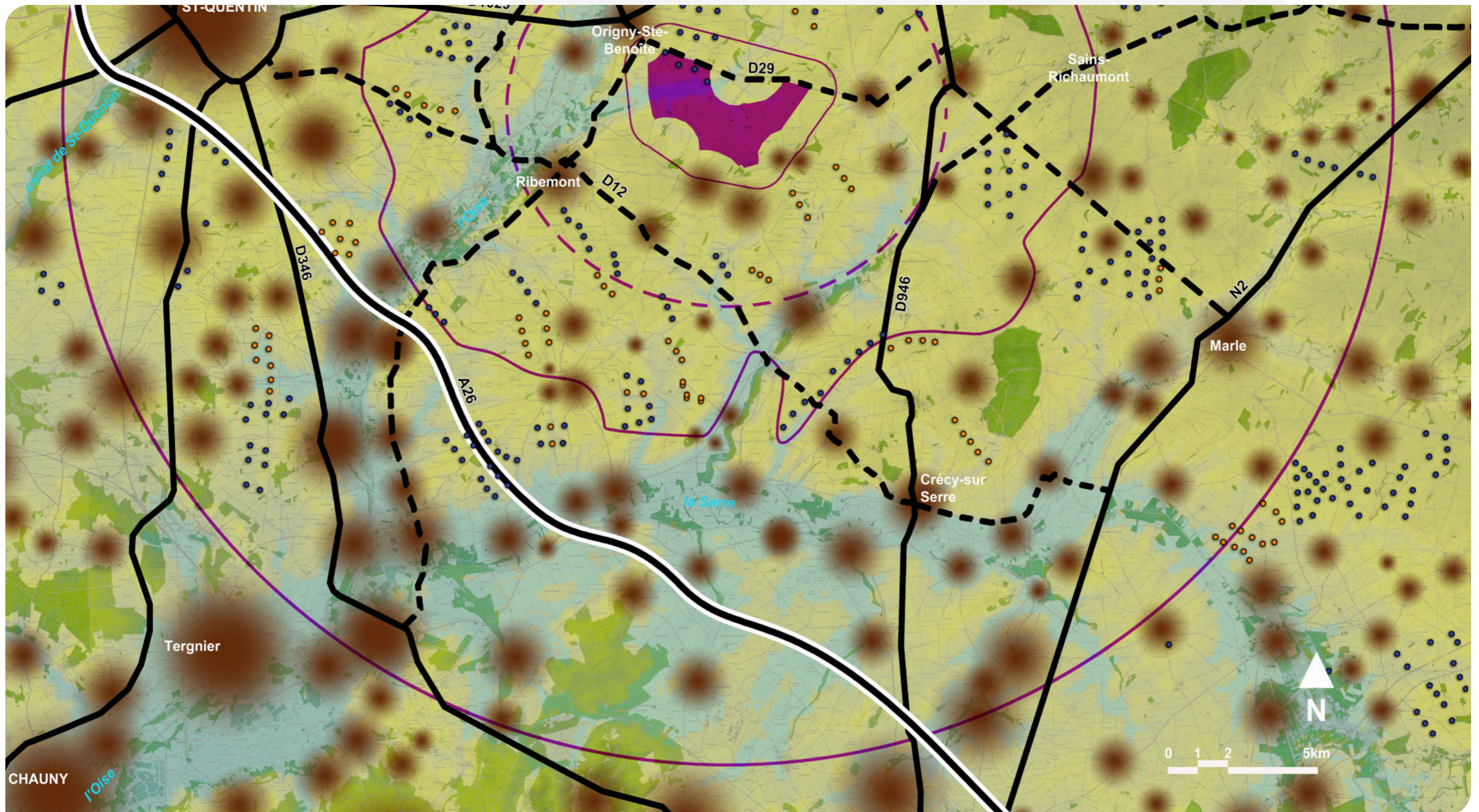


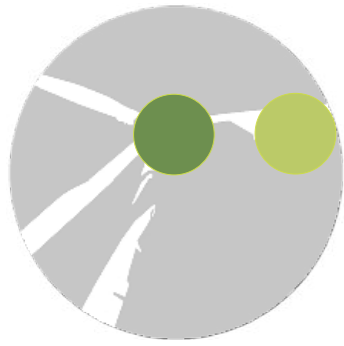


Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM NORD







Urbanisme et infrastructures



Typologie d'habitat aux portes du cambrésis au nord-ouest du secteur d'étude.



Ferme isolée rénovée en plateau.



Bourg de Nouvion-et-Catillon dans la vallée de la Serre.



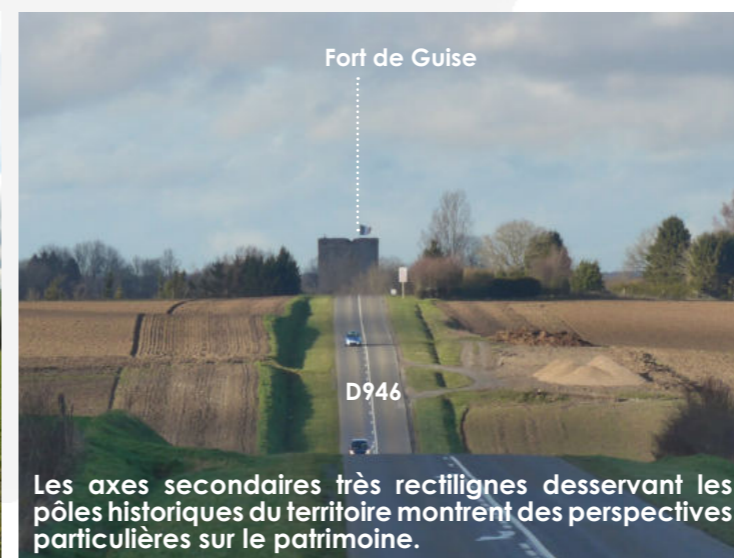
Perspective lointaine portant jusqu'aux portes de Laon depuis la D946 axes secondaires du territoire.



Des voies de desserte locales traversant les plateaux ondulés du territoire et offrant de larges panoramas.



La majeure partie des axes locaux sur plateaux offrent de larges panoramas sur le paysage et sur les éoliennes en place. Toutefois, la nature ondulée de ces plateaux montre que les vues sont parfois vite arrêtées par le relief proche.

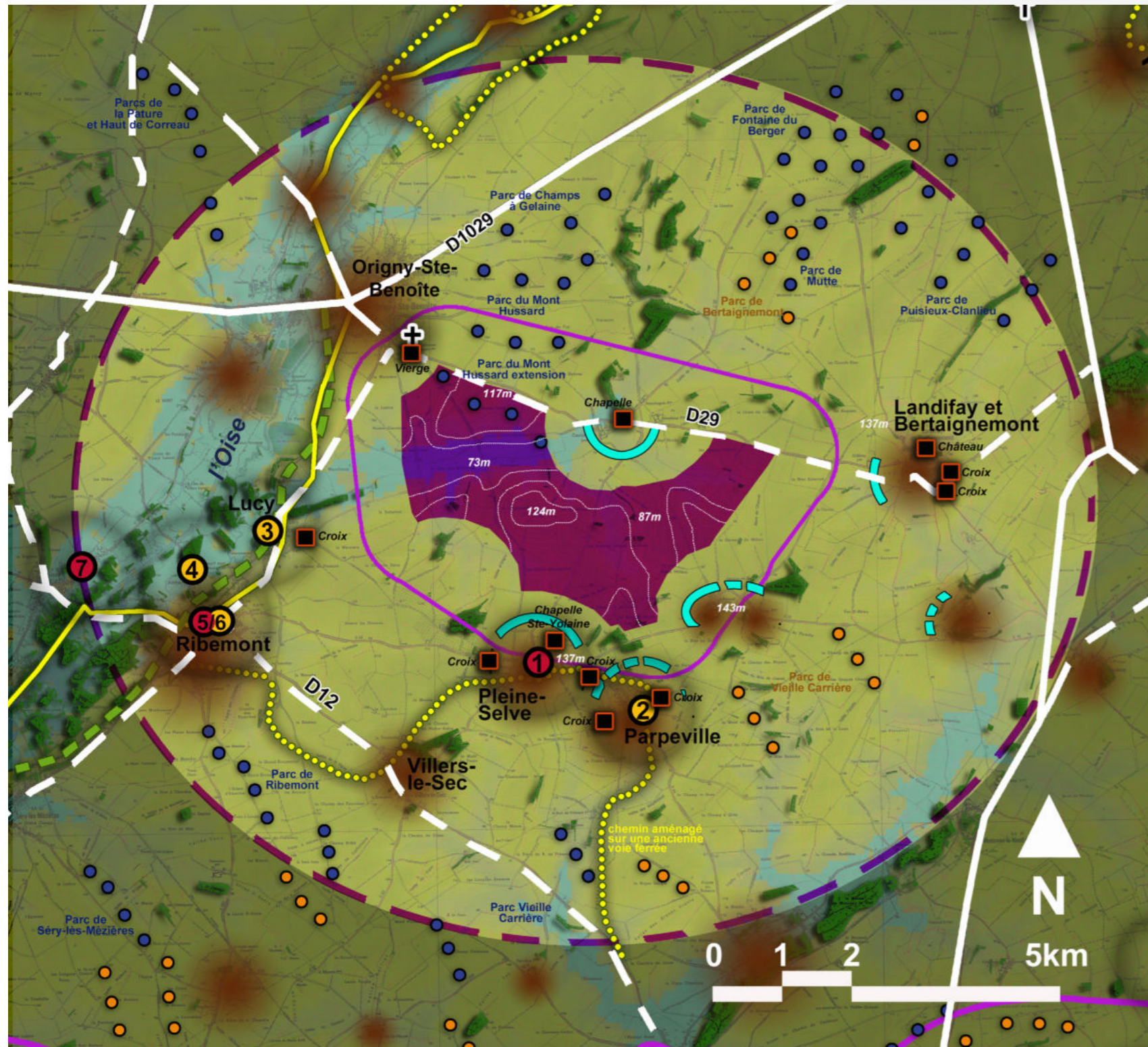


Les axes secondaires très rectilignes desservant les pôles historiques du territoire montrent des perspectives particulières sur le patrimoine.



D'autres axes plus locaux au tracé plus sinueux s'adaptent aux ondulations du relief et sont bordés de patchs boisés ce qui confèrent un caractère plus confidentiel au paysage.

Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée)



PAYSAGE ET OCCUPATION DU SOL :

Le site de projet se trouve sur un plateau agricole ouvert mais peu homogène (présence de modulations topographiques dont une dépression topographique associée à l'Oise). La nature de ce plateau, même ondulée, ne laisse pas émerger de ligne de crête notable hormis au niveau des hauts de versants de la vallée l'Oise. Toutefois, le chapelet de bourgs au sud se trouve sur un léger promontoire (140m) dominant la zone de projet où l'amplitude topographique varie de 73 à 124m. Les communes proches ne présentent pas de trame bocagère ou de ceinture arborée significatives pouvant amoindrir les vues sur le projet. La vallée de l'Oise à l'ouest de la zone d'étude montre un profil plutôt évasé mais occupé par des boisements et peupleraies générant des filtres visuels pour les routes situées en fond de vallée. Toutefois, les versants se montrent quant à eux peu investis par des structures arborées ce qui laisse présager des vues potentielles depuis les voies longeant le versant ou descendant dans la vallée.

CÔNES DE VUES ET PERSPECTIVES :

L'ensemble des axes routiers secondaires du périmètre proche offre de larges dégagements visuels sur les plateaux agricoles où le projet se trouvera. Le territoire compte quelques cimetières militaires comme celui d'Origny-Ste-Benoîte qui se trouve à l'interface de la vallée de l'Oise et du plateau du projet. Il s'agit d'un cimetière allemand qui présente une couverture arborée suffisante pour limiter les vues prégnantes. De plus le sens de commémoration n'est pas orienté vers la zone de projet et le site se trouvera déjà en prise avec le parc du Mont Hussard et de son extension.

ÉLÉMENTS DE REPÈRE VISUEL :

Ils sont principalement composés par l'éolien et les infrastructures, ainsi que quelques clochers émergeant des silhouettes des bourgs. On peut aussi noter que depuis certains axes le fort de Guise et la cathédrale lointaine de Laon sont perceptibles. Le périmètre proche présente un paysage marqué par l'éolien (37 machines existantes ou autorisées et 20 machines déposées). La zone de projet se trouve en limite sud des parcs du Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension totalisant 14 machines.

PATRIMOINE :

7 édifices faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché de la zone de projet. Les plus en prise avec la zone de projet sont l'église classée de Pleine-Selve et le château inscrit de Parpeville. A noter aussi la présence d'éléments de patrimoine de niveau local non protégé. Il s'agit principalement de calvaires/croix/oratoires, de chapelles, de quelques châteaux et de clochers repères. Les éléments les plus en prise avec la zone de projet sont la chapelle Ste-Yolaine, la chapelle du Hameau de Courjumelles, plusieurs croix sur Parpeville et une vierge à proximité du cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte.

HABITAT :

Les bourgs sont principalement concentrés au sud de la zone de projet. Au nord de cette dernière, le plateau est peu habité et notamment autour de la zone de projet. A proximité du site d'implantation, les bourgs sont assez groupés ou se succèdent le long des axes de dessertes locales. Certains de ces bourgs présentent des patches arborés côté zone de projet pouvant limiter la prégnance du projet. Toutefois, il sera nécessaire de vérifier cette hypothèse ultérieurement par une étude approfondie, et ce, notamment depuis les communes de Pleine-Selve, Parpeville, Landifay-et-Bertaignemont, et les franges est d'Origny-Ste-Benoîte ainsi que le hameau de Courjumelles.

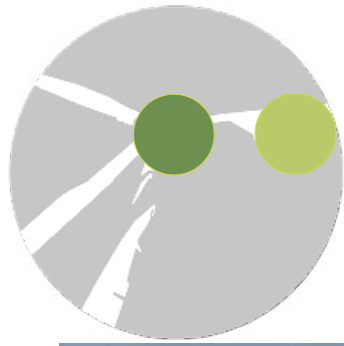
INFRASTRUCTURES :

Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et des voies de desserte locales qui offrent de larges ouvertures visuelles sur les plateaux et sur les parcs éoliens existants ou en devenir.

RANDONNÉES ET TOURISME :

Plusieurs itinéraires de randonnée passent dans le périmètre rapproché. Ils desservent principalement les communes au sud en empruntant une ancienne voie ferrée où des structures arbustives ont été préservées. Ils longent aussi le fond de la vallée de l'Oise sur son versant côté zone de projet.

Zone d'implantation du projet (ZIP)	Aire d'étude immédiate (1 km)	Aire d'étude rapprochée de 10 km maximum autour de la ZIP + rayon de 5 km à titre de repère
Parcs éoliens existants et autorisés	Parcs éoliens déposés et en cours d'instruction	Couverture boisée
Patrimoine local d'intérêt ne faisant pas l'objet de protections réglementaires	Franges habitées les plus en prise avec la zone de projet	Zones habitées
Paysage de vallées	Monuments historiques classés et inscrits	Chemins de randonnée toutes catégories

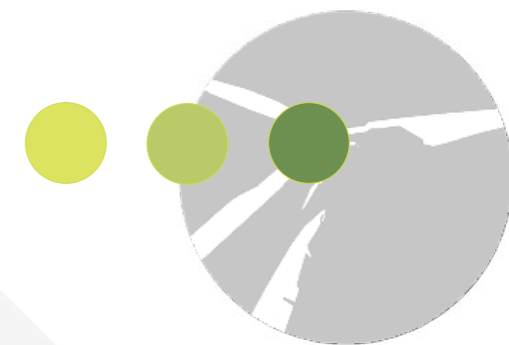


Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée) Illustrations



Description du site d'étude (dans le rayon de 5km de l'aire d'étude rapprochée)

Illustrations



Vallée de l'Oise industrielle au niveau d'Origny-Ste-Benoite.



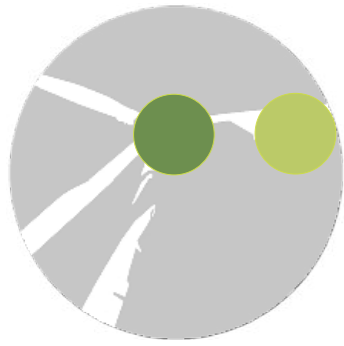
Cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoite



Centre-bourg de Pleine-Selve et sa place verte



Centre-bourg de Parpeville dans l'axe du château non tourné sur la zone de projet.



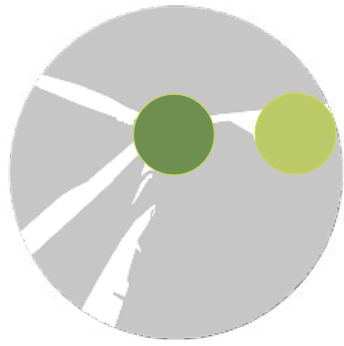
Description du site d'étude (dans le rayon de 5 km de l'aire d'étude rapprochée) Illustrations





D/ SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL



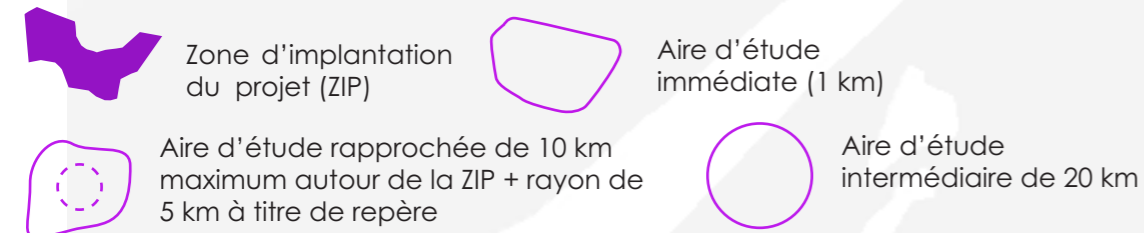


Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

La carte ci-contre est une synthèse des enjeux et sensibilités recensés au regard des paysages et du patrimoine vus dans l'ensemble des pages précédentes et des tableaux les accompagnant. L'objectif est d'y faire ressortir les enjeux majeurs dont le projet doit tenir compte dans l'élaboration des scénarios et dans l'analyse des impacts du projet.

Les sensibilités majeures à retenir pour le projet de Stes-Yolaine et Benoîte sont :

- L'inscription partielle de la zone de projet dans le périmètre de protection des paysages remarquables de la vallée de l'Oise
- La proximité de monuments historiques sur les communes de Pleine-Selve et Parpeville
- L'inscription de la zone d'étude dans le périmètre de vigilance du belvédère de Laon et la proximité de belvédères liés aux église fortifiées de la Thiérache
- Les risques de phénomènes d'encerclement par l'éolien notamment pour les communes de Pleine-Selve, Parpeville et Villers-au-Flos ainsi que des effets de densification potentiels visibles depuis les infrastructures secondaires passant à proximité de la zone de projet comme la D1029
- On peut aussi prendre en compte la présence de patrimoine local non protégé comme la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve et la chapelle de Courjumelles qui marquent les franges nord et sud de la zone de projet.



Contexte éolien

- Eoliennes existantes et autorisées : points bleus.
- Eoliennes en cours d'instruction : points orange.

Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables) + sites de mémoire

- Enjeu fort : carré rouge.
- Enjeu moyen : carré orange.
- Enjeu faible : carré vert.
- Zones de vigilance pour l'implantation d'éoliennes (belvédères emblématiques) : zones hachurées.
- Monuments historiques : carré rouge avec un point blanc.
- Patrimoine local non protégé : carré rouge avec un point blanc.
- Eléments de patrimoine local non protégé présentant un enjeu de sensibilité vis-à-vis du projet : carré rouge avec un point blanc.

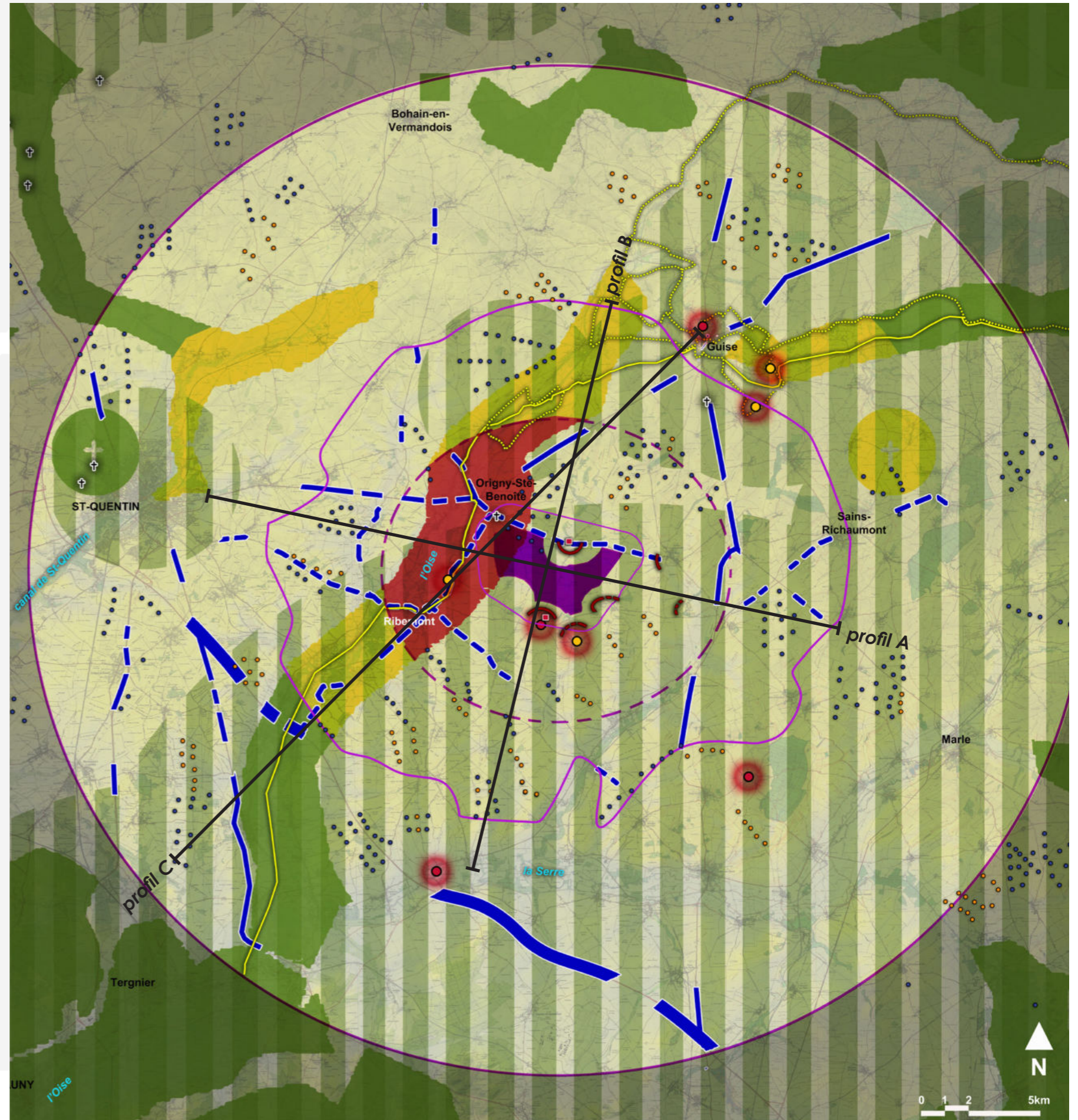
Tourisme / Déplacements

- Grands itinéraires de randonnée du territoire (GR et GRP) offrant des vues potentielles sur la zone de projet : lignes jaunes.
- Infrastructures majeures et historiques du territoire offrant de larges vues vers la zone de projet : lignes bleues.

Habitat

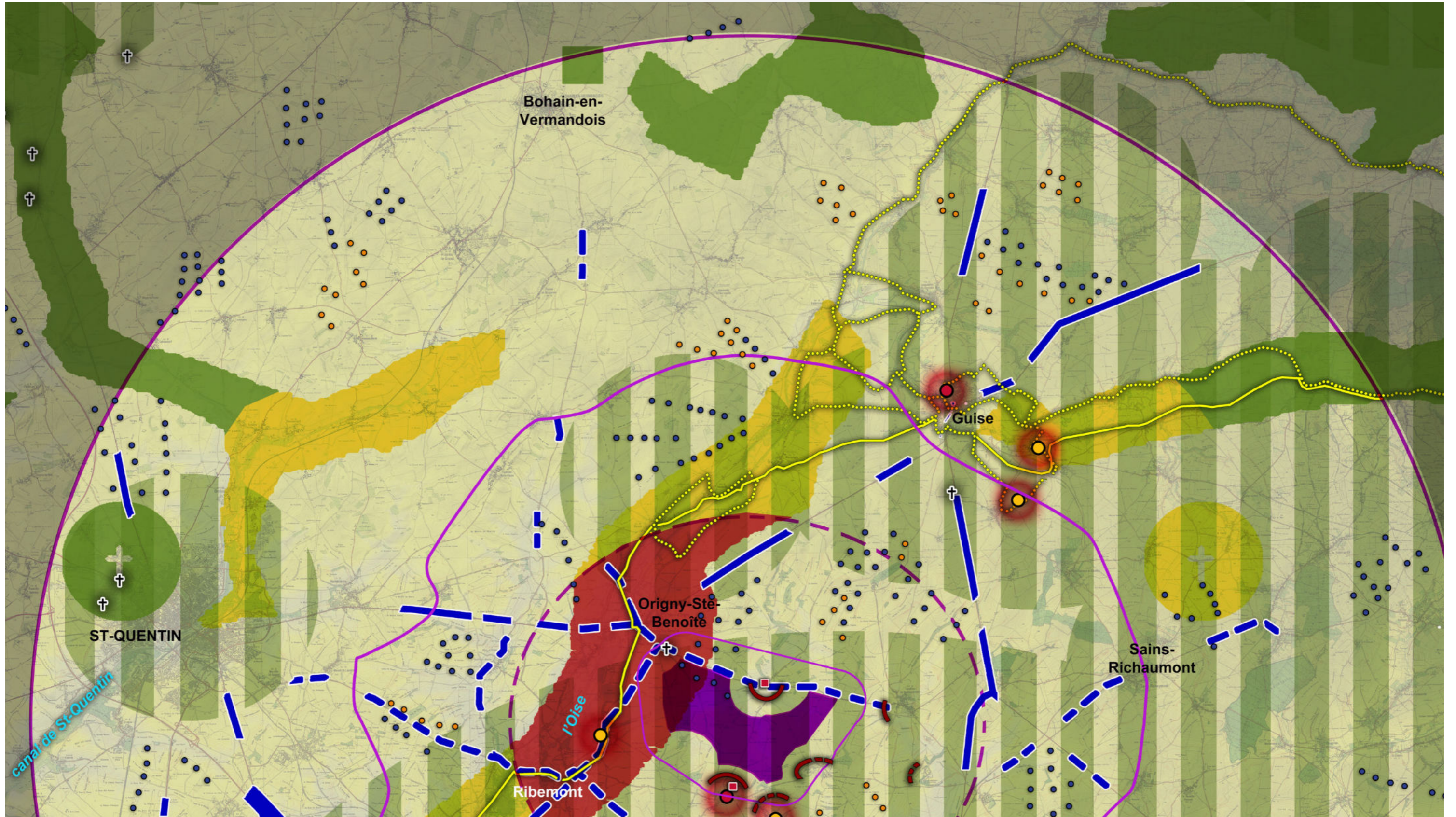
- Bourgs en prise directe avec la zone de projet et avec le contexte éolien existant proche / risque de phénomènes d'encerclement voire de saturation par l'éolien : carré rouge.

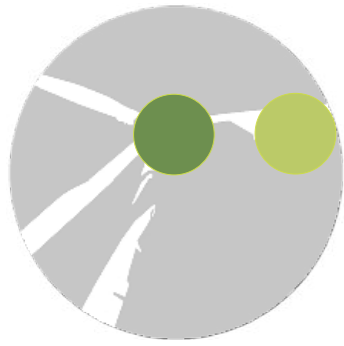
Coupes illustrant le territoire et ses sites et paysages d'intérêt (voir page 79)



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM NORD





Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

ZOOM SUD



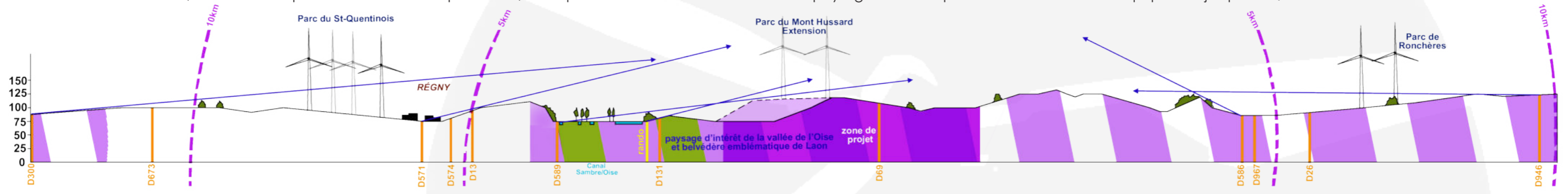
Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

Transects paysagers

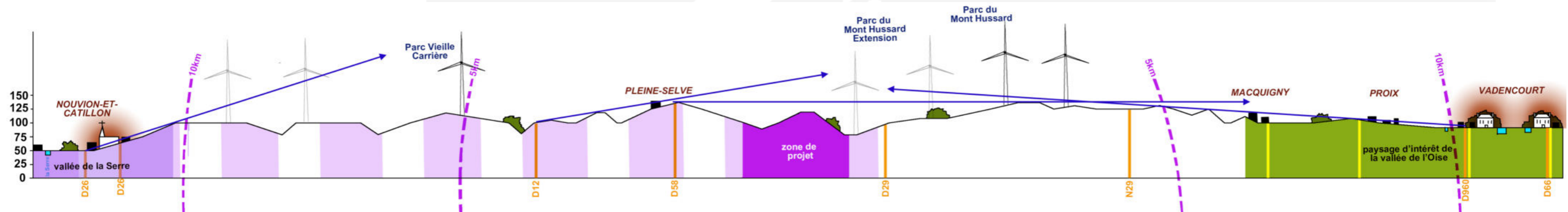


Les 3 profils ci-dessous (voir traits de coupe page 76) illustrent bien la nature ondulée des plateaux qui peut générer des masques visuels ponctuels mais aussi des points de vue privilégiés. Ces ondulations marquent aussi la zone de projet et pourront ponctuellement générer des phénomènes de surplomb dans le périmètre immédiat et montrer des hétérogénéités au niveau de l'altimétrie des éoliennes.

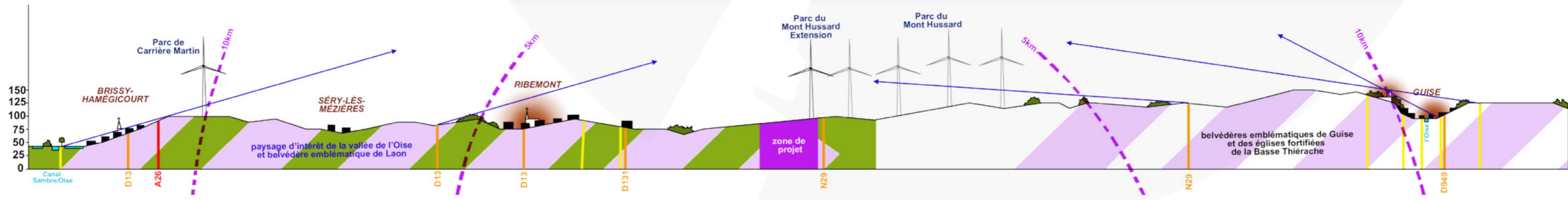
PROFIL A Le profil ci-dessous montre les niveaux de perception potentiels dans un transect ouest-est depuis les portes du pôle urbain de St-Quentin vers un des axes secondaires de traversée du territoire. Il nous montre que les perceptions paysagères depuis St-Quentin portent jusqu'à la zone de projet qui se trouve à une altimétrie équivalente par rapport à la rocade est de la ville. Toutefois, on peut noter que le transect paysager est déjà marqué par un paysage éolien en avant-plan de la zone de projet. Le profil nous montre aussi que les ondulations régulières du relief génèrent des masques visuels comme c'est le cas ici pour le bourg de Regny ou les D586 et D967. En revanche, la D946 à l'est passant à une altitude plus haute, offre quant à elle des vues lointaines sur le paysage éolien en présence ou en devenir et qui portent jusque St-Quentin.



PROFIL B Le profil ci-dessous montre dans un transect sud-nord les niveaux de perception depuis deux secteurs de vallée, celle de la Serre au sud et celle de l'Oise amont aux portes des paysages d'intérêt des églises fortifiées de Thiérache. Il nous montre que la vallée de la Serre comptant quelques édifices patrimoniaux d'intérêt est protégée par ses versants et sa distance à la zone de projet. Au nord, la vallée de l'Oise, qui compte aussi du patrimoine d'intérêt principalement constitué de châteaux, montre des perceptions potentielles vers la zone de projet. Toutefois, on peut noter la présence d'un paysage éolien en avant-plan et d'une couverture arborée dans le fond de vallée qui peut limiter les vues lointaines. En ce qui concerne le bourg de Pleine-Selve, il se trouve en prise directe avec la zone de projet.



PROFIL C Le profil ci-dessous montre dans un transect sud-ouest/nord-est les niveaux de perceptions sur le territoire entre la vallée de l'Oise aval et le pôle patrimonial et historique de Guise aux portes de la Thiérache bocagère. Il nous montre que le secteur de Guise, très encaissé dans sa vallée est protégé par son versant abrupt et arboré. Les vues sur les plateaux s'opèrent en sortie de ville une fois le fort passé et depuis les chemins de randonnée tournant autour de Guise. Encore une fois, on peut noter un paysage éolien pré-existant ou en devenir en avant-plan de la zone de projet. En ce qui concerne la vallée de l'Oise aval, les perceptions paysagères sont arrêtées par son versant. A hauteur de Ribemont, positionné ici sur le versant de la vallée, des perceptions ponctuelles sont possibles vers la zone de projet.



● Communes avec édifices inscrits ou classés aux Monuments Historiques
 — Itinéraires de randonnée



Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)

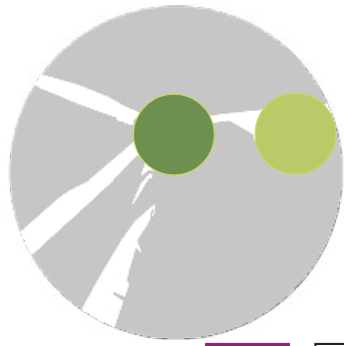
Définition des premières mesures d'évitement et de réduction

	Aire d'étude éloignée			Aires d'études intermédiaire à immédiate				
	SRE / CARMEN	Entités paysagères	Sites et paysages majeurs	Contexte éolien / étude d'encerclement avant-projet	Géomorphologie	NIVEAU D'ENJEU MAJEUR des sites paysages + Monuments historiques et patrimoine local non protégé	Tourisme	Habitat
Etat initial	<p>La zone de projet de Stes-Yolaine et Benoîte s'inscrit en zone favorable sous condition car présentant des enjeux forts liés à la zone de vigilance du belvédère de Laon dans laquelle la zone de projet se trouve. Toutefois ce belvédère est à 25km et un contexte éolien existe en interface avec la zone de projet.</p> <p>A noter que la zone de projet s'inscrit en continuité d'un parc existant (Mont Hussard et son extension).</p>	<p>La zone de projet se trouve à l'interface des paysages de plateaux du Laonnois et des collines bocagères de la Thiérache. Un statut qui génère des ondulations topographiques visibles jusqu'au cœur de la zone de projet.</p> <p>Cette dernière se trouve aussi en frange de la vallée de l'Oise qui présente des rapports d'échelle sensibles avec l'éolien.</p>	<p>Au-delà de l'aire d'étude intermédiaire (20 km), les éléments présentant une sensibilité au regard du projet sont le belvédère emblématique de Laon et les églises fortifiées de Thiérache. Toutefois, ils ont été classés d'enjeu moyen à faible au regard de leur distance (25 km minimum) et d'un contexte éolien pré-existant en avant-plan.</p> <p>Par contre, des sites à niveau d'enjeu majeur sont inscrits dans le périmètre rapproché (5 km). Ils sont repris dans la colonne des MH.</p> <p>Un projet de classement des sites de mémoire est en cours sur le secteur. Le site concerné le plus proche se trouve à 12,5 km au nord-est (Lemé).</p>	<p>L'aire d'étude compte un certain nombre de parcs existants et accordés présentant déjà une certaine densité dans le rayon des 10 km autour de la zone de projet. On dénombre aussi plusieurs projets en cours d'instruction et notamment dans le périmètre de 5 km.</p> <p>Le contexte éolien existant occupe un large faisceau d'ouest en est et de part et d'autre de la zone de projet. Le plus proche est celui du Mont Hussard et son extension dont les 4 éoliennes se trouvent dans le périmètre de la zone de projet. Les autres parcs et projets proches se trouvent à plus de 2 km à l'est et plus de 4 km à l'ouest et au sud.</p> <p>Dans le périmètre des 10 km autour du projet, 70% des communes présentent un angle exempt d'éoliennes inférieurs à 60° et pour certaines il est même inférieur à 30°.</p> <p>Toutefois, on peut noter que seule une de ces communes peut voir son angle réduit par le projet de Stes-Yolaine et Benoîte. Il s'agit de Parpeville.</p>	<p>La zone de projet se trouve sur un plateau intermédiaire entre les reliefs chahutés de la Thiérache et les larges vallées de l'Oise avale et de la Serre.</p> <p>Cette position en interface confère une topographie en ondulation du plateau où se trouve la zone de projet générant des micro-reliefs.</p> <p>Les grands reliefs étant éloignés, il n'y a pas de lignes de forces particulières. Toutefois, l'orientation de la vallée l'Oise amont semble avoir guidée une partie du contexte éolien existant et autorisé.</p>	<p>Sites et paysages majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la vallée de l'Oise * de manière plus éloignée : le belvédère de Laon avec son périmètre de vigilance portant jusqu'à la zone de projet. <p>Monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'église de Pleine-Selve * le château de Parpeville <p>Patrimoine local non protégé :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les chapelles de Pleine-Selve et Courjumelles <p>Sites de mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le secteur compte quelques cimetières militaires dont un situé en frange nord-ouest. Il s'agit d'un cimetière allemand. A noter que celui-ci est arboré et déjà en prise avec l'éolien (parc du Mont Hussard et son extension). 	<p>Les espaces majeurs d'attractivité touristique sont localisés à plus de 10 km (Guise, St-Quentin). Toutefois, la vallée de l'Oise regorge de patrimoine d'intérêt desservi par des chemins de randonnée.</p> <p>A noter aussi la D1029 et la D946, des axes qui relient St-Quentin à Guise et Guise à Laon (pôles urbains patrimoniaux).</p>	<p>Des bourgs comme Landifay-Bertaignemont, Pleine-Selve et Parpeville se trouvent dans le même bassin visuel et même plateau que la zone de projet. Ils ne présentent pas de ceintures bocagères et arborées notables. Toutefois quelques patchs ou linéaires boisés marquent leurs franges nord côté zone de projet. Les autres bourgs proches se trouvent majoritairement en vallée et surtout implanté à l'ouest et au sud de la zone de projet. Seul le hameau de Courjumelles / Monchagrin / Monplaisir occupe la frange nord immédiate de la zone de projet.</p>
Principes d'évitement et de réduction pouvant être mis en place avant-projet	<p> limiter l'emprise du projet à celle du parc du Mont Hussard et son extension pour éviter un étalement éolien supplémentaire dans la fenêtre visuelle depuis Laon.</p>	<p>Opérer un recul des éoliennes par rapport à la vallée de l'Oise permettrait d'éviter des phénomènes de surplomb. Toutefois, ce phénomène devrait déjà se faire ressentir avec le parc accordé non construit du Mont Hussard et son extension.</p> <p>Par rapport aux ondulations, proposer une implantation sur des altimétries équivalentes pour éviter une hétérogénéité dans la lecture globale du parc.</p>	<p> limiter l'emprise du projet à celle du parc accordé du Mont Hussard et son extension pour éviter un étalement éolien supplémentaire dans la fenêtre visuelle depuis Laon.</p>	<p>Eviter d'investir l'est de la zone de projet pour préserver la commune de Parpeville de toute réduction supplémentaire de son angle de respiration.</p> <p>Au regard de la proximité du parc du Mont Hussard et son extension, proposer une implantation en continuité pour limiter les effets d'étalement ou de mitage et pour maintenir une respiration lisible avec les parcs à l'est.</p>	<p>Eviter l'implantation d'éoliennes dans les micro-reliefs pour assurer une lecture homogène du projet avec des éoliennes implantées sur des altimétries équivalentes.</p>	<p>Opérer un recul du projet vers le nord pour limiter voire éviter des effets de surplomb avec l'église de Pleine-Selve et la chapelle de Courjumelles.</p>	<p>Au regard du contexte éolien existant le long de ces vecteurs touristiques, il n'est pas proposé de mesures spécifiques à ce stade de l'analyse. Le niveau d'impact et les mesures d'accompagnement éventuels seront déterminés au regard de la ZIV et des photomontages.</p>	<p>Pas de mesure particulière mais des photomontages sont à réaliser depuis les rues principales et centre-bourg de Pleine-Selve et Parpeville pour définir des mesures éventuelles de réduction des impacts du projet.</p>



E/STRATÉGIES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES VARIANTES





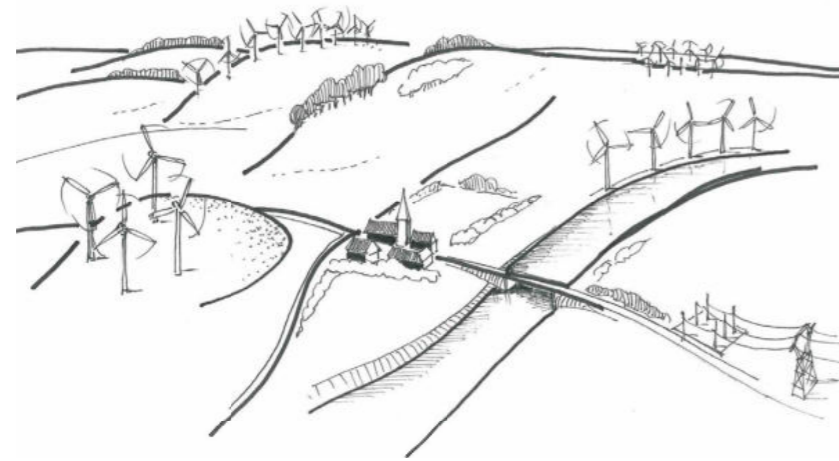
Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

LES 4 PAGES QUI SUIVENT SONT DES PRINCIPES GÉNÉRAUX PERMETTANT DE CADRER LES STRATÉGIES D'IMPLANTATION INHÉRENTES À TOUS PROJETS EN CE QUI CONCERNE LE PAYSAGE, ET DANS LE BUT DE FAIRE ÉMERGER LE PROJET LE PLUS COHÉRENT AU REGARD DU TERRITOIRE D'ÉTUDE.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

- DÉVELOPPER UN PROJET À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

La construction du paysage s'imagine en traitant par étapes du «Grand paysage» au «Paysage local». Vision à l'échelle du macropaysage



Principes généraux :

- protéger les paysages à forte **sensibilité paysagère et patrimoniale**
- éviter le «mitage» du paysage
- favoriser la «**densification raisonnée**»
- **mettre en cohérence** des différents projets éoliens dans un même bassin de vue
- maîtriser et anticiper les **effets induits** : lignes à haute tension, postes de transformation ...
- favoriser le développement dans les zones de forte consommation électrique

- STRUCTURER LE PROJET ÉOLIEN EN HARMONIE AVEC LES COMPOSANTES ET SENSIBILITÉS LOCALES DES PAYSAGES

* à l'habitat traditionnel

Confrontation d'échelles avec des constructions d'échelles traditionnelles



Enjeux : Il s'agira d'éviter les confrontations visuelles axiales rapprochées avec l'habitat traditionnel et particulièrement avec les éléments de patrimoine historique.

ENJEUX

ENJEUX : DESSINER UN PROJET DANS LE RESPECT DES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT :

- PAS DE LIGNE DE FORCE MAJEURE MAIS LA VALLÉE DE L'OISE EST LISIBLE DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ DU PROJET. ON PEUT AUSSI NOTER LES DEUX AXES SECONDAIRES (D1029 ET D946) QUI RELIENT LES PÔLES URBAINS PATRIMONIAUX MAJEURS

ENJEUX : PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES AVEC :

- L'ÉGLISE CLASSÉE ET LA CHAPELLE STE-YOLAINE DE PLEINE-SELVE
- LE CHÂTEAU DE PARPEVILLE
- LA CHAPELLE DE COURJUMELLES

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



- APPRÉCIER LES MODES DE PERCEPTION DE L'ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE
- INTÉGRER LES NOTIONS DE LISIBILITÉ, COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

Enjeux :
 L'analyse de ZIV (zone d'influence visuelle) et des cônes de perceptions majeurs (belvédère, routes principales, villages, lieux fréquentés) et à soigner tout particulièrement afin d'anticiper les impacts potentiels.

PRÊTER ATTENTION AUX INTERACTIONS VISUELLES DEPUIS :
- LES RD 1029 /D946

- COMPOSITION D'UN PROJET : LA LISIBILITÉ DANS LE PAYSAGE

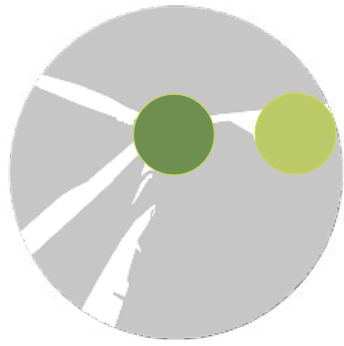
*** Organisée**
 - plateau
 - signal
 -

*** Lisibilité des lignes**
 crête ou marquage de lignes de force, porte de territoire ...

*** Aléatoire**
 Variable mais forcément moins lisible dans le paysage

Enjeux :
 L'organisation rigoureuse en groupe ne sera possible que dans des territoires très peu contraints (plaines, plateaux). La double ligne s'apparente rapidement à un groupe si «e» n'est pas suffisamment important.

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE DU PÔLE ÉOLIEN ET DES MACHINES VOISINES À CE SITE.
- DEUX POSTURES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE (EN LIGNE ET EN GRAPPE) MAIS LA POSTURE LA PLUS REPRÉSENTATIVE EST LA GRAPPE



Principes et enjeux pour définir un projet de qualité

PRINCIPES ET OBJECTIFS

RAPPORT ENTRE PARCS ÉOLIENS ET DENSIFICATION

Enjeux :

- la mise en cohérence des projets s'impose : forme, composition, aspects quantitatifs, flashs nocturnes
- la densification ne peut être synonyme de sur densification: le seuil d'acceptabilité sera fonction de divers critères
 - angles visuels impactés
 - quantité de machines
 - distances relatives - ouvertures et exposition visuelles des sites de perception
 - présence d'habitat et patrimoine sensibles

- SOIGNER L'OBJET ÉOLIEN ET L'INTÉGRATION DES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES AU PROJET

- LES EMBASES

Enjeux :

- une fondation en-fouie offre l'avantage d'une intégration optimale ainsi qu'une possibilité de remise en état des sites après exploitation éolienne

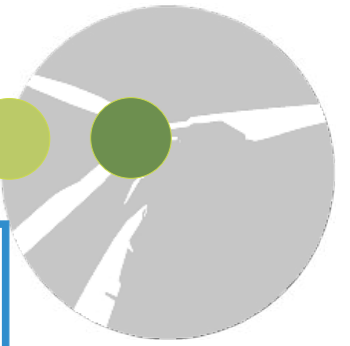
ENJEUX

COMPOSER UN PROJET LISIBLE ET IDENTIFIABLE MAINTENANT DES RESPIRATIONS VISUELLES DE QUALITÉ AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS NOTAMMENT POUR LES COMMUNES COMME :

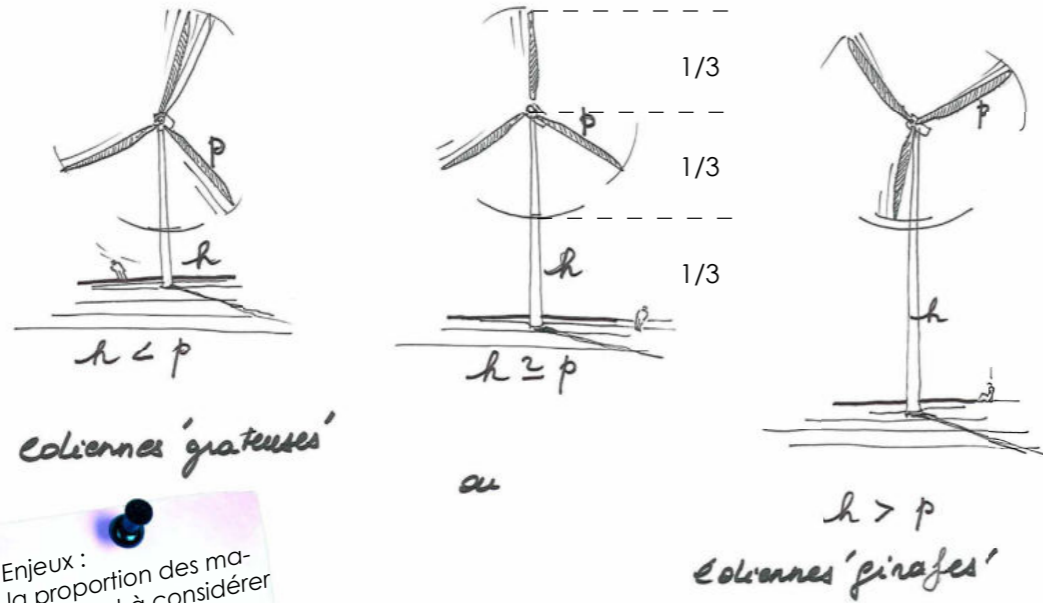
- **PLEINE-SELVE**
- **PARPEVILLE**
- **LANDIFAY-BERTAIGNEMONT**
- **VILLERS-LE-SEC**

- **OPTIMISER LE POSITIONNEMENT DES POSTES DE LIVRAISON SUR LE PLATEAU**
- **RÉDUIRE LA PERCEPTION DES SOCLES ET PLATE-FORMES DES MACHINES PAR UN TRAVAIL D'INSERTION PAYSAGÈRE**

Principes et enjeux pour définir un projet de qualité



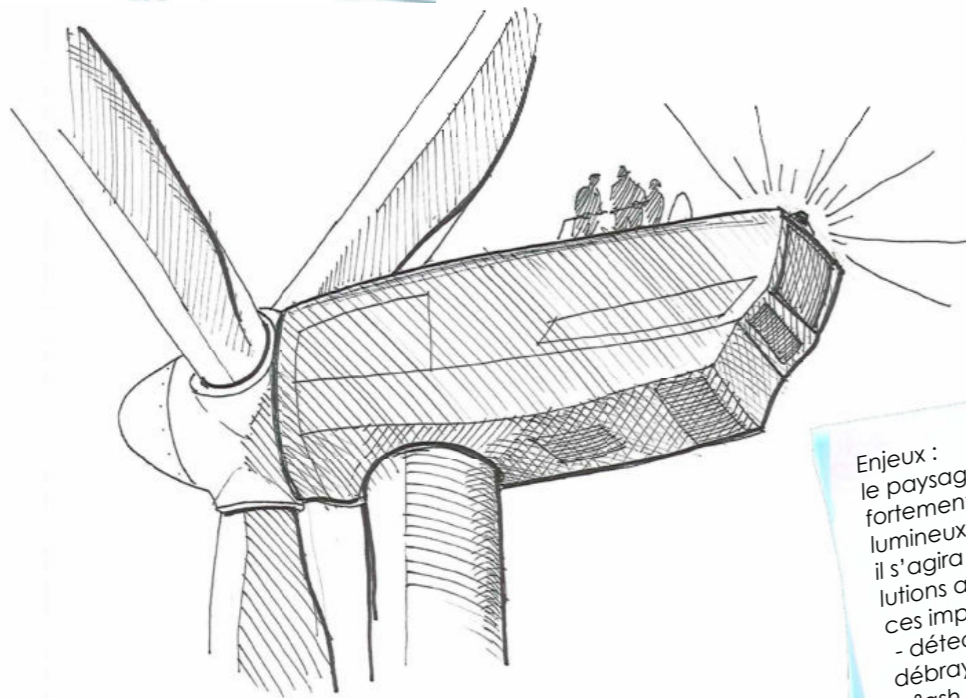
- PROPORTIONS DES ÉLÉMENTS COMPOSANT L'ÉOLIENNE : MÂT ET PALES



Enjeux :
la proportion des machines est à considérer au cas par cas, néanmoins une proposition 1/3 1/3 1/3 semble la plus harmonieuse en général.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

- LA SIGNALISATION NOCTURNE



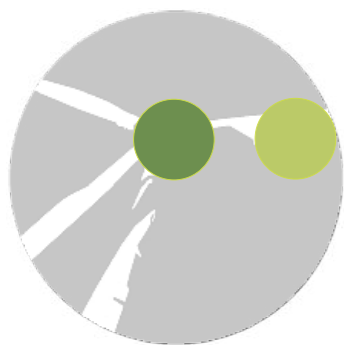
Enjeux :
le paysage nocturne peut être fortement impacté par les flashes lumineux des éoliennes il s'agira d'envisager diverses solutions atténuant ou supprimant ces impacts :
- détection des aéronefs avec débrayage automatique
- flash adouci (type pulsar)
- coloris à choisir moins 'agressif'
- Angle de projection à limiter vers le bas des machines

ENJEUX

DÉFINIR UN GABARIT DE MACHINE EN CORRÉLATION AVEC :

- LE POTENTIEL ÉOLIEN DU SITE
- LES PARCS ÉOLIENS VOISINS SUR LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
- UNE LECTURE QUALITATIVE ET PROPORTIONNÉE

COORDONNER LES SIGNAUX LUMINEUX ET COULEURS AVEC LES PARCS VOISINS












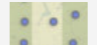

Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet

Principes généraux	Particularités et adéquation du site
<p>Protéger des paysages remarquables et naturels tels que les sites inscrits/ classés, les paysages emblématiques, et toutes ces composantes qui forment un paysage de grande qualité abritant par endroit également une richesse floristique et faunistique.</p> <p>Outre le patrimoine naturel, le patrimoine architectural est aussi à prendre en compte avec la présence de sites inscrits ou classés.</p> <p>Par rapport à ces sites, un rayon de 500 mètres est à respecter; néanmoins, les interactions à plus grandes distances comme certains cônes de vue peuvent rester importantes quant aux choix d'implantation.</p>	<p>L'identité paysagère du territoire repose sur un large plateau ondulé issu de la Thiérache bocagère au nord et bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise amont. La frange sud du secteur d'étude est marquée par la vallée de la Serre tournée vers la forêt de St-Gobain et le pays Laonnois.</p> <p>Le plateau accueillant la zone de projet est assez dénudé et présente peu de couverture boisée notamment dans le périmètre proche. Sur le territoire la couverture boisée est plutôt identitaire des fonds de vallées.</p> <p>Au niveau des sites d'intérêt, on peut noter le belvédère de Laon situé à 25 km au sud et dont le périmètre de vigilance porte jusqu'à la zone de projet. La vallée de l'Oise est aussi recensée paysage d'intérêt.</p> <p>Le pôle urbain patrimonial le plus proche est Guise. Toutefois, la ville est protégée par les versants arborés de la vallée dans laquelle elle se love.</p>
<p>Gérer des zones à fort impact visuel : en minimisant et en prêtant attention aux impacts depuis les voies de communication, les zones d'habitations et les différents cadrages et percées visuelles sur le site. Quelques grands principes généraux peuvent orienter les choix : prêter une grande attention aux implantations en bordure de routes de forte fréquentation ou dans un paysage où la portée du regard embrasse de grandes étendues.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées sur les versants, l'impact est plus faible car la portée du regard est moins lointaine.</p> <p>Pour les zones d'habitats situées en plaine, les perceptions visuelles seront plus larges.</p> <p>Les cadrages ou percées visuelles sur le paysage ont un rôle très important dans la perception du paysage.</p> <p>Si des éoliennes se retrouvent dans ces cadrages, leur présence doit être discrète (en arrière plan) et leurs implantations nécessitent une attention particulière.</p>	<p>L'autoroute A26 qui passe à plus de 10 km se trouve en dehors des zones de fort impact. De plus, elle est déjà bordée par plusieurs parcs éoliens.</p> <p>La D1029 et la D934, qui relient les pôles urbains patrimoniaux du secteur d'étude et qui passe à 2km au plus proche pour la D1029 et à 5.5 km au plus proche pour la D946. Ces axes sont par ailleurs en grande partie orientés vers la zone de projet.</p> <p>La D29, est un axe plus local passant en frange nord de la zone de projet.</p> <p>Pour tous ces axes, les covisibilités entre le projet et le paysage éolien en présence seront nombreuses. Néanmoins, elles suivent majoritairement les ondulations du relief ce qui devrait temporiser les moments de perception.</p>
<p>Éviter les effets d'écrasement ou surplomb, notamment pour les implantations en bordure de plateau et de vallée qui accentués par la topographie, peuvent rendre les éoliennes beaucoup trop présentes sur certains points de vue ou paysages.</p> <p>Ces effets sont ressentis également lors de l'utilisation d'éoliennes de grandes tailles (effet moins perceptible avec l'absorption des hauteurs par des boisements).</p>	<p>La dimension du plateau est adaptée à l'échelle de l'éolien, mais les ondulations régulières génèrent des micro-reliefs sensibles aux rapports d'échelle avec l'éolien et qui peuvent affaiblir la lisibilité du projet si les éoliennes sont implantées sur des altimétries différentes (amplitude locale de 25m).</p> <p>Dans un rayon de 5 km, il y a 7 édifices classés ou inscrits. Un effet d'écrasement est possible avec l'église classée ainsi qu'avec la chapelle de Courjumelles (patrimoine local non protégé identifié comme sensible au projet) de Pleine-Selve.</p>

Principes généraux (suite)	Particularités et adéquation du site (suite)
<p>S'appuyer sur les logiques du paysage, à savoir selon le contexte s'il faut privilégier une disposition en ligne, en grappe, ou suivre les lignes de force du paysage naturel (vallées, contre vallées) ou anthropique (voies routières, ligne HT,...).</p>	<p>La structure paysagère du plateau n'offre pas de ligne de force identitaire ou lisible, mais la présence de la vallée de l'Oise et de structures anthropiques (D1029 et D946) marquent fortement ce paysage.</p>
<p>Éviter les effets de saturation en multipliant en arrière plan les différents projets et différentes typologies de machines.</p>	<p>Au regard des différents parcs éoliens existants et accordés à proximité, le site de projet se trouve en prise directe avec le parc construit du Mont Hussard au nord-ouest, à 2 km des parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu au nord-est, à 4 km du parc de la Vieille Carrière au sud et à 4.5 km du parc de Carrière-Martin au sud-ouest.</p> <p>Dans les parcs en cours d'instruction, on peut noter l'extension du parc de la Vieille Carrière, qui en s'étendant au nord se retrouve à 1.5 km de la zone de projet.</p> <p>Si l'on tient compte des parcs accordés et en cours d'instruction, la zone de projet se trouve au coeur d'un pôle en cours de densification et en continuité directe des parcs du Mont Hussard et Champs à Gelaine.</p>
<p>Prêter attention aux cônes visuels pénalisants au travers des monuments et des architectures communales.</p>	<p>7 édifices recensés aux Monuments Historiques se trouvent dans le périmètre rapproché du projet (donc à moins de 5 km). Les plus proches (à 900m) sont l'église classée de Pleine-Selve et le château de Parpeville (à 1km). Ce dernier est en grande partie protégé par un écran arboré et sa perspective principale n'est pas tournée vers la zone de projet.</p> <p>Les autres édifices sont lovés dans la vallée de l'Oise. En ce qui les concerne, seule l'église de Ribemont se trouvant à flanc de versant pourrait faire l'objet d'interactions avec le projet notamment depuis les voies se trouvant sur l'autre versant de la vallée et tournées vers la zone de projet.</p>
<p>Tenir compte des règles de non enfermement des villages : La règle de non enfermement visuel est importante afin d'anticiper sur le sentiment de saturation et de rejet possible par la population.</p>	<p>Les communes de Pleine-Selve, Parpeville et Villers-au-Flos sont en prise directe avec la zone de projet. Elles présentent peu de ceintures arborées pouvant atténuer les perceptions. Toutefois, elles sont toutes les 3 concentrées au sud avec quelques patches boisés présents sur les franges tournées vers la zone.</p> <p>Au regard de l'éolien déjà en présence et des projets déposés, ces communes devront faire l'objet d'une analyse spécifique sur les effets de saturation et d'encerclement par l'éolien.</p>
<p>Ménager des respirations dans le paysage à grande échelle.</p>	<p>Au regard des parcs existants et de la pluralité des projets accordés, le projet s'inscrit au coeur d'un pôle en cours de densification. La notion de respiration jouera essentiellement à l'échelle locale du quotidien pour les bourgs en prise directe avec le projet. Les phénomènes de densification par l'éolien seront à analyser au travers des photomontages.</p>

Stratégie paysagère à l'échelle élargie et au regard du contexte éolien

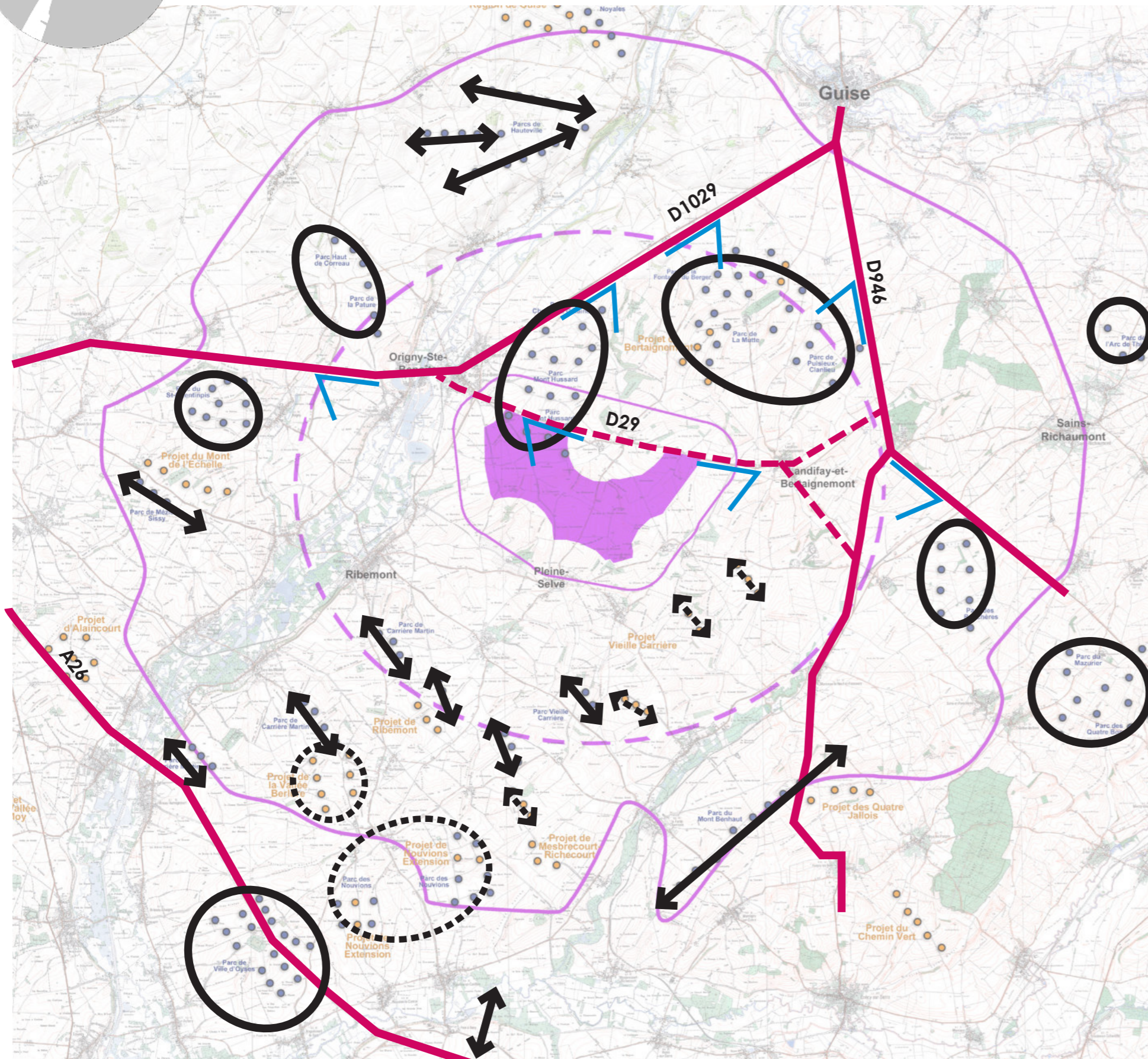


-  **Deux grands pôles éoliens en cours de densification.**
Un pôle nord-ouest tourné vers le cambrésis se trouvant à l'écart de la zone de projet.
Un pôle central dans lequel la zone de projet s'inscrit. Ce pôle présente une densité réelle au nord et à l'ouest de la zone projet. Sur la frange est cette densité est plus relative car liée à plusieurs projets en cours d'instruction.
-  Parcs ou petits pôles isolés (5 km minimum de respiration entre parcs). Ils occupent principalement la frange est du territoire d'analyse.
-  Zone de projet de Stes-Yolaine et Benoîte : un parc s'inscrivant au coeur du grand pôle et dans le secteur le plus dense notamment si on tient compte des projets en cours d'instruction.
-  Parc existant du Mont Hussard et de son extension : un parc en prise directe avec la zone de projet avec lequel ce dernier devra composer.
-  Des respirations paysagères notables entre la zone de projet et le contexte éolien existant (au moins de 2.6 km)
-  Des respirations paysagères en voie de réduction si on tient compte des projets en cours d'instruction dans l'environnement proche de la zone de projet.
-  Ensemble des sites et paysages recensés dans l'état initial (hors belvédères emblématiques)
-  Limite nord de la zone de vigilance du belvédère de Laon
-  Rayons de 5 / 10 / 15 et 20 km autour du site d'étude
-  Eoliennes existantes et autorisées
-  Eoliennes en cours d'instruction

source : carte de la synthèse de l'état initial (Epure Paysage)



Grands critères d'implantation



Les modalités d'implantation d'un point de vue paysager doivent s'appuyer ici sur trois critères :

- l'un physique et géomorphologique,
- l'autre lié aux parcs éoliens existants et accordés sur le territoire,
- et enfin un dernier lié aux éléments anthropiques/historiques structurants.

Les deux premiers critères montrent sur le territoire une diversité de postures possibles :

Le site se trouve au sein des plateaux ondulés de la basse Thiérache qui de par sa dimension montre peu de ligne de force sur lesquelles s'appuyer hormis la vallée de l'Oise à l'ouest autour de laquelle plusieurs parcs éoliens du pôle éolien central se sont implantés. Toutefois, ils présentent des modalités d'implantation variées (ligne au sud-est, grappe à l'ouest et au nord) et des orientations toutes aussi diverses.

Dans l'aire d'étude rapprochée (5 km) du projet on trouve des formations en ligne au sud et en grappe au nord dont les parcs du Mont Hussard et Mont Hussard Extension en prise directe avec la zone de projet.

Le troisième critère, représenté ici par le maillage d'infrastructures majeures traversant le territoire (A26, D1029, D946, D29) et qui sont les axes de perception de l'éolien sur le territoire. Ces axes peuvent aider au choix du scénario le plus adéquat :

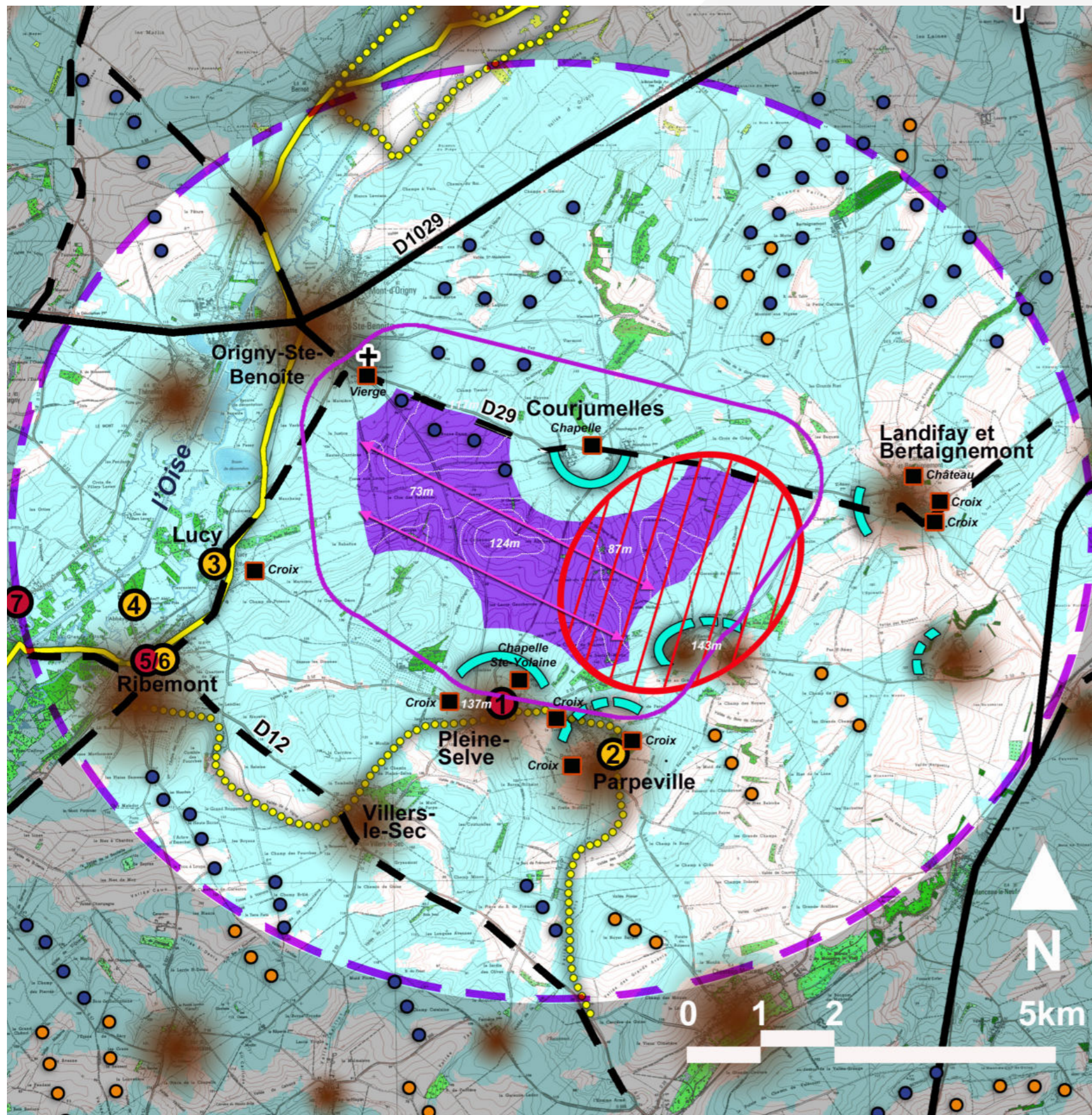
Comme exprimé dans la lecture paysagère thématique, ces axes offrent de larges panoramas paysagers interplateaux. De ce fait de nombreuses covisibilités entre les parcs éoliens proches et lointains auront lieu.

Deux de ces axes passent à moins de 2 km du site et dans des orientations différentes. La zone éligible du secteur de projet (après retrait des distances aux habitations et voiries) se présente sous une forme allongée dans une orientation ouest-est.

Au regard des 3 critères énoncés et de la forte proximité avec les parcs du Mont Hussard et de son extension, une implantation en ligne(s) semble la plus adaptée.




Critères paysagers appliqués à l'échelle locale

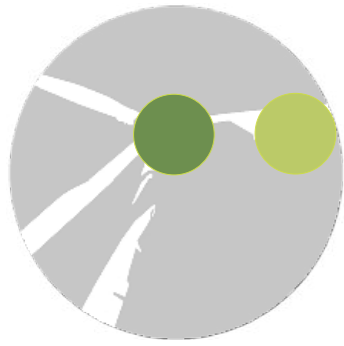


-  Zone de projet au regard des contraintes techniques absolues (reculs liés à la présence de faisceaux hertziens, aux zones habitations et aux infrastructures).
-  Zone de visibilité provisoire du projet (vision bout de pale d'au moins une éolienne)
-  Couverture boisée lisible dans le paysage et pouvant jouer un rôle très ponctuel de filtre visuel depuis les axes majeurs et les zones d'habitations.
-  Zones d'habitat principalement concentrées au sud et à l'ouest de la zone de projet et majoritairement en vallée.
-  Communes implantées en plateau se trouvant en prise directe avec la zone de projet et dont l'angle des respirations peut se voir réduire par la prise en compte du projet et des projets en cours d'instructions.
-  Infrastructures secondaires et locales offrant des panoramas sur la zone de projet et sur le contexte éolien existant et en devenir du pôle éolien central.
-  Itinéraires de randonnées pouvant offrir des vues sur la zone de projet.
-  Micro-reliefs présents au sein de la zone de projet
-  Faisceaux d'implantations privilégiés au regard des micro-reliefs et des modalités d'implantations des parcs du Mont Hussard et de son extension.
-  Zone moins propice au développement éolien pour préserver les communes proches de risques supplémentaires d'effet d'encerclément et pour maintenir des respirations paysagères suffisantes avec les parcs et projets éoliens proches.

Objectifs du porteur de projet : 5 à 9 éoliennes d'une hauteur totale de 200m maximum en bout de pale.

 Points de vue proposés pour illustrer les différents scénarios présentés dans les pages suivantes

-  MH classés
-  MH inscrits
-  Patrimoine local non protégé



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

STRATÉGIE PAYSAGÈRE POSSIBLE 1

Au regard des critères paysagers énoncés, trois stratégies paysagères ont été analysées.

Une première stratégie propose de s'inscrire dans la logique des parcs proches avec une grappe orientée nord-sud comme les parcs du Mont Hussard, Mont Hussard Extension, Champs à Gelaine et comme le pôle éolien de Fontaine du Berger, la Mutte, Puisieux-Clanlieu et Bertaignemont. Avec cette stratégie seule la moitié est de la ZIP est exploitée.

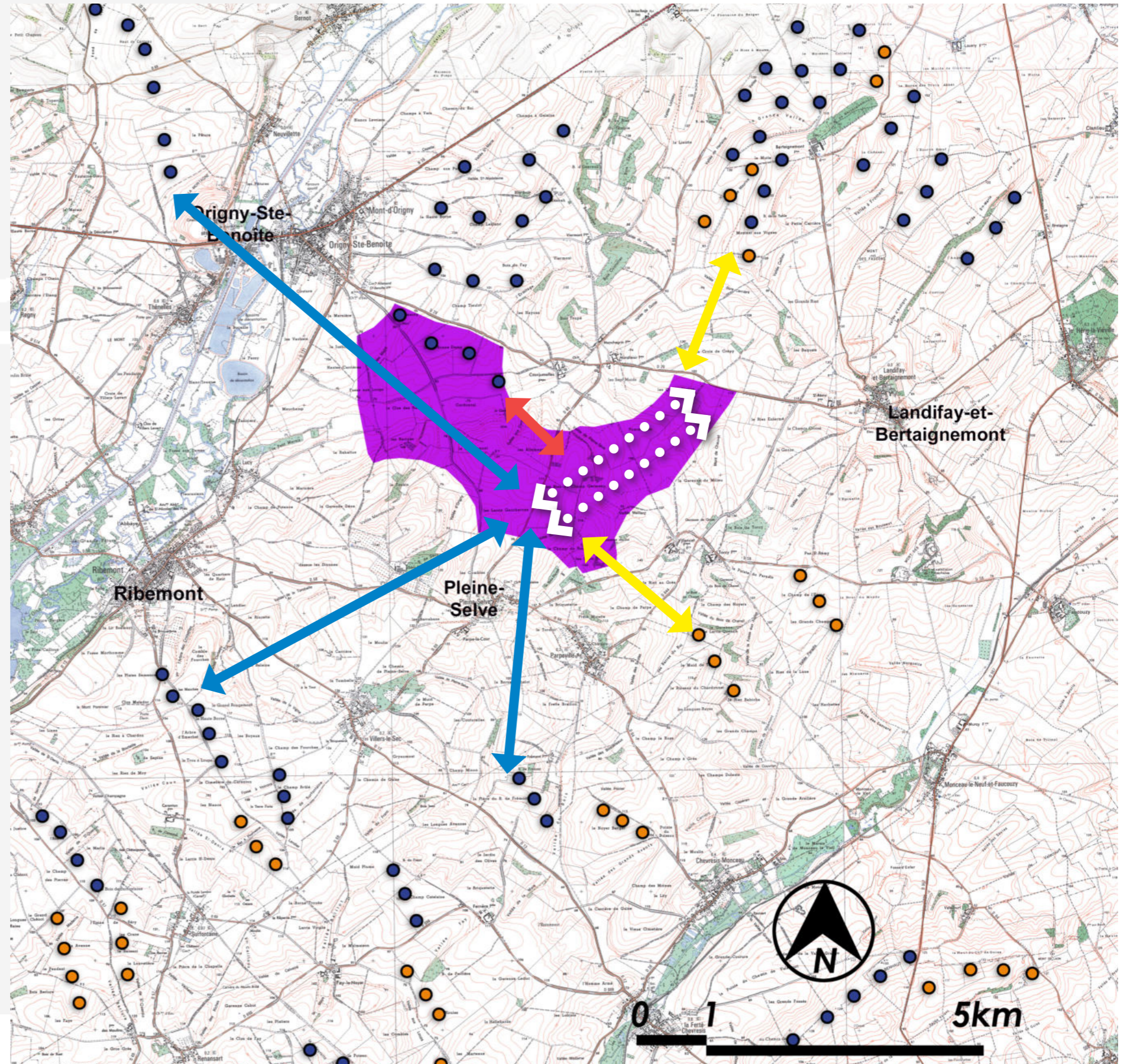
Au regard de la forme de la ZIP 6 à 8 éoliennes peuvent être envisagées.


ATOUS :


- éloignement de la vallée de l'Oise qui est toutefois déjà impactée par un contexte éolien proche


POINTS FAIBLES :

- Perte de respiration locale sur les franges nord, est et ouest générant un effet de mitage et des phénomènes d'encercllement renforcés
- peu cohérent avec les projet le plus proche à l'est de Parpeville
- covisibilité à attendre avec l'église inscrite aux MH de Pleine-Selve voire risque d'effet de surplomb avec les 2 éoliennes les plus au sud



 Respiration paysagère trop faible pour distinguer les différentes entités éoliennes (1 km)

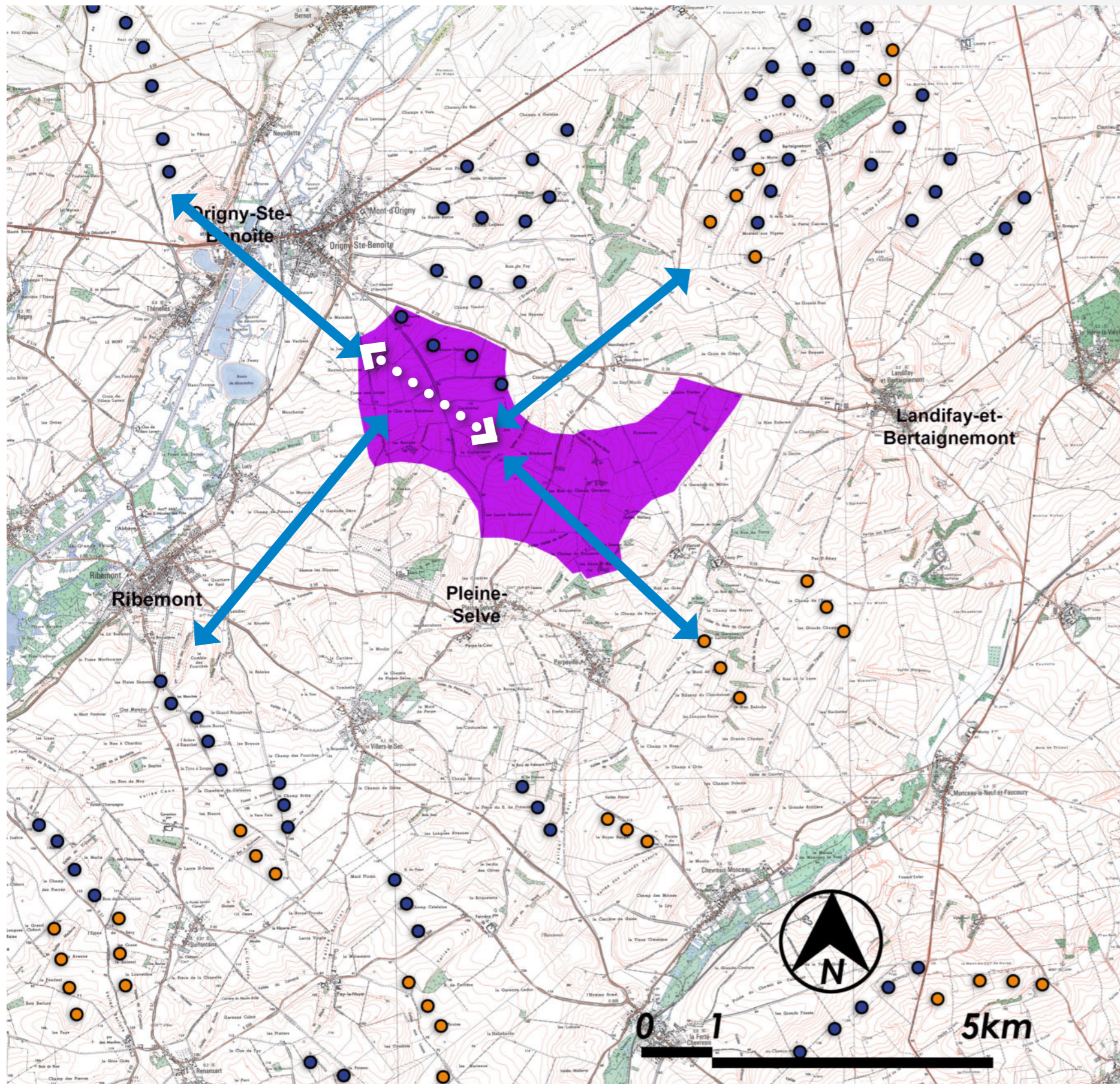
 Respiration paysagère lisible mais pouvant générer des effets de mitage ou d'encercllement (2 km)

 Respiration paysagère d'au moins 4 km entre le projet et le contexte éolien existant et en devenir

 Stratégie paysagère

Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

STRATÉGIE PAYSAGÈRE POSSIBLE 2



Une deuxième stratégie propose de s'inscrire dans la continuité logique du parc du Mont Hussard et de son extension avec une ligne est-ouest en parallèle des éoliennes existantes les plus au sud.
Avec cette stratégie seule la moitié ouest de la ZIP est exploitée.

Si on veut rester dans l'emprise visuelle du parc du Mont Hussard extension (ligne la plus au sud inscrite dans la ZIP), 4 à 5 éoliennes peuvent être envisagées dans cette posture.

ATOUS :

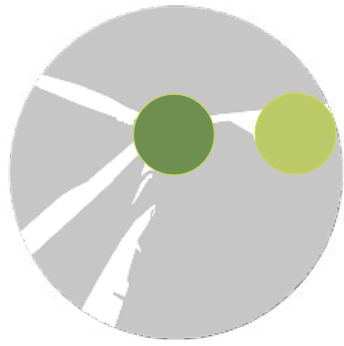
- Cohérence avec le parc du Mont Hussard puisque le projet crée une extension avec les mêmes principes d'implantation
- Maintien de respirations locales d'au moins 4 km avec le parc de Carrière-Martin au sud, les parcs de Fontaine du Berger, la Mutte et de Puisieux-Clanlieu au nord et les projets à l'est de Parpeville
- Pas d'effet d'encercllement supplémentaire généré par cette implantation groupée

POINTS FAIBLES :

- covisibilité possible avec l'église inscrite aux MH de Pleine-Selve du fait d'un rapprochement de l'éolien par rapport à l'existant

Respiration paysagère d'au moins 4km entre le projet et le contexte éolien existant et en devenir

Stratégie paysagère



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

STRATÉGIE PAYSAGÈRE POSSIBLE 3

Une troisième stratégie peut-être envisagée en optimisant l'emprise de la ZIP avec deux lignes dans la continuité logique du parc du Mont Hussard Extension.

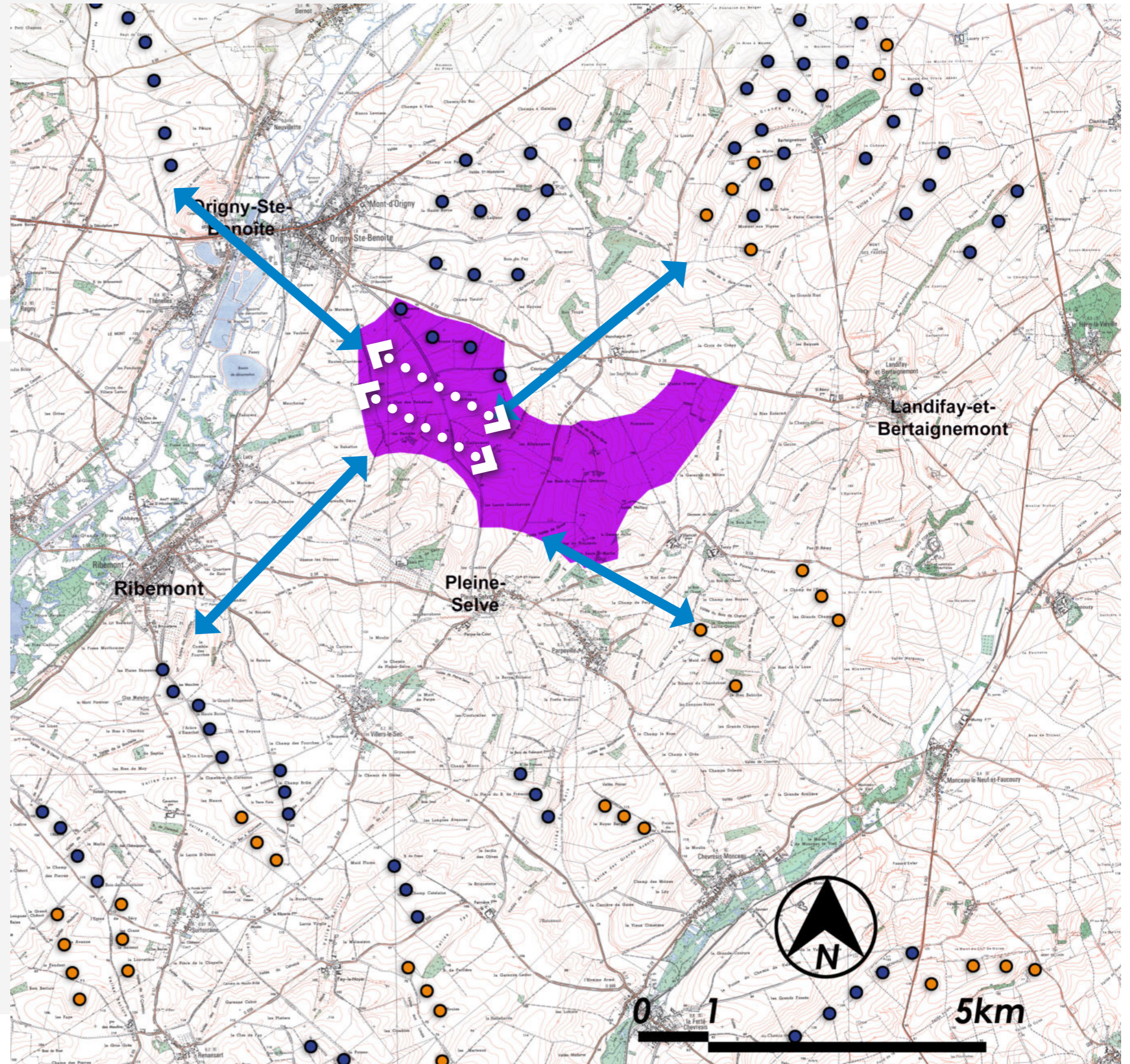
Cette stratégie reste dans l'emprise visuelle des parcs du Mont Hussard (7 éoliennes) et de son extension avec 4 éoliennes envisagées dans cette posture.

ATOUTS :

- Cohérence avec le parc autorisé puisque le projet génère une extension avec les mêmes principes d'implantation
- Maintien de respirations locales d'au moins 4 km avec le parc de Carrière Martin au sud, les parcs de Fontaine du Berger, la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, du projet de Bertaignemont au nord et les projets à l'est de Parpeville
- Pas d'effet d'encerclement supplémentaire généré par cette implantation groupée

POINTS FAIBLES :

- covisibilité possible avec l'église inscrite aux MH de Pleine-Selve et pouvant être renforcée par les éoliennes les plus à l'est
- les éoliennes les plus à l'est pourraient légèrement sortir de l'emprise visuelle du parc du Mont Hussard et de son extension ce qui peut renforcer les effets d'encerclement déjà constatés avant-projet



Respiration paysagère d'au moins 4km entre le projet et le contexte éolien existant et en devenir

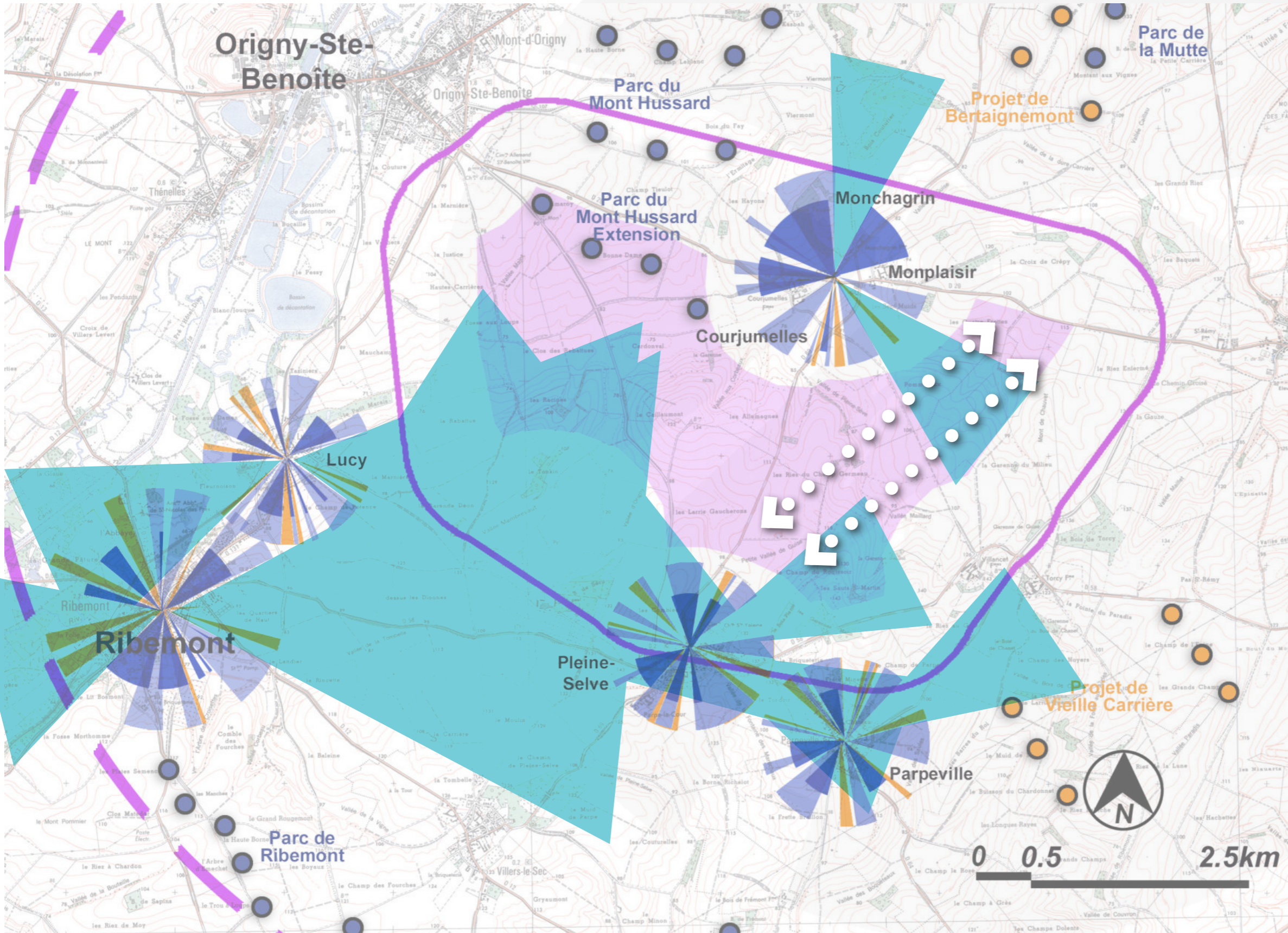
Stratégie paysagère

Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

ANALYSE D'ENCERCLEMENT DES 3 STRATÉGIES



STRATÉGIE 1



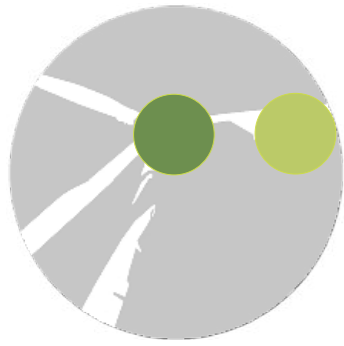
L'étude d'encerclement avant projet montre que la ZIP du projet s'inscrit dans le plus grand angle des respirations de 5 communes et un groupe de hameaux. Pour celles-ci, dont les seuils sont déjà théoriquement atteints, des risques supplémentaires pourraient être générés par le projet. Les communes et hameaux concernés sont Pleine-Selve, Parpeville, Ribemont, Lucy, Sissy et les hameaux de Courjumelles, Monplaisir et Monchagrín. Sissy se trouvant à plus de 5 km, il n'a pas été jugé utile de l'analyser au regard des scénarios.

Cette stratégie s'inscrit dans le plus grand angle de respiration des communes concernées, hormis Parpeville. Les communes de Lucy et Ribemont devraient être moins impactées du fait de leur positionnement en vallée et la présence de filtres arborés, mais les 3 hameaux de Courjumelles, Monchagrín et Monplaisir montrent une sensibilité nettement renforcée par le projet.

A noter que seules les communes où la ZIP se trouve dans le plus grand angle de respiration sont prises en compte dans l'analyse des stratégies d'implantation.

Stratégie paysagère

Plus grand angle des respirations des communes avec et sans la prise en compte des projets en instruction



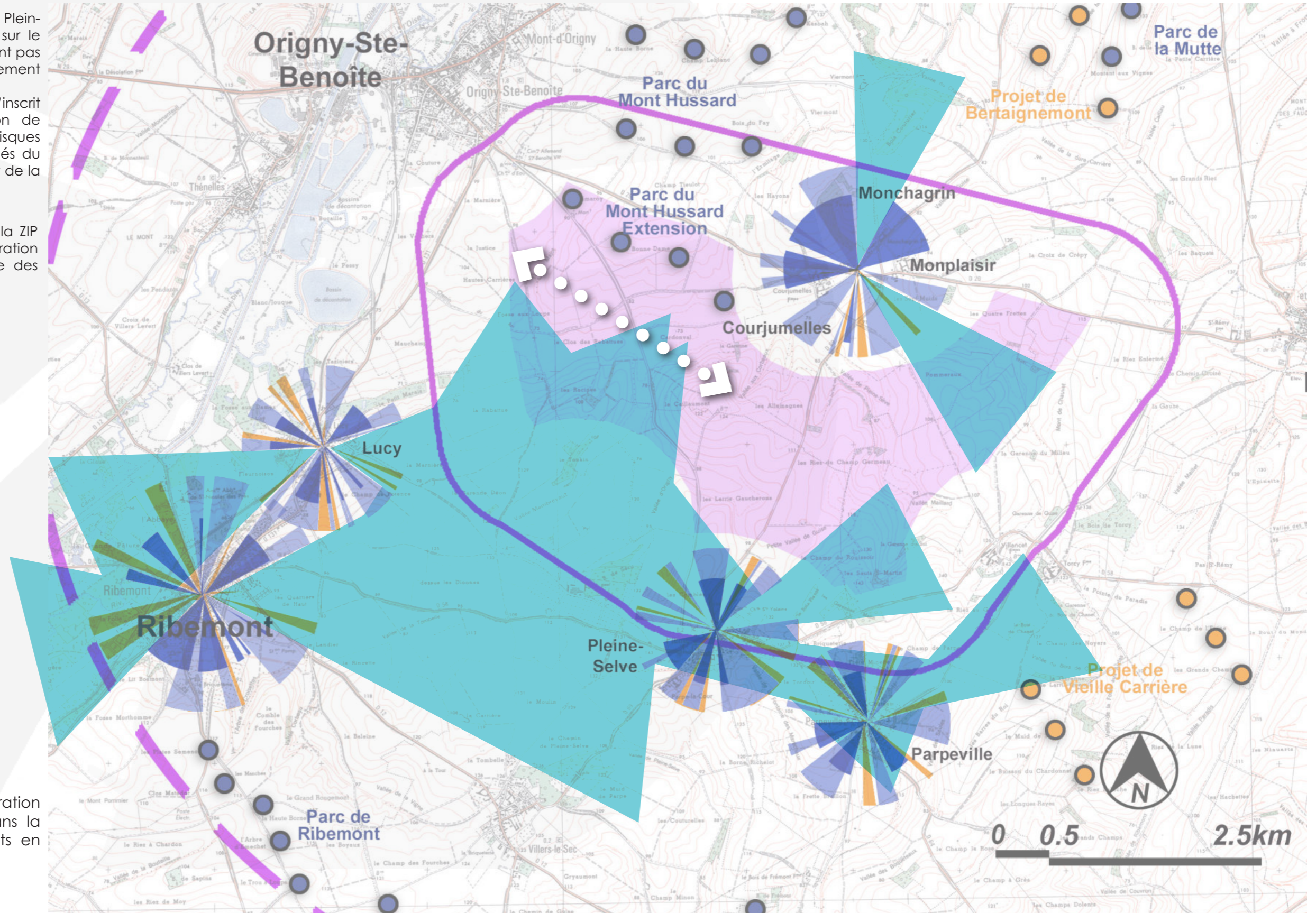
Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

ANALYSE D'ENCERCLEMENT DES 3 STRATÉGIES

STRATÉGIE 2

Cette stratégie montre que Parpeville, Plein-selve et les 3 hameaux, se trouvant sur le même plateau que le projet ne montrent pas de risques supplémentaires d'encerclement avec la prise en compte de ce dernier. On peut noter que la ligne du projet s'inscrit en frange des angles de respiration de Lucy et Ribemont. Toutefois, les risques d'encerclement devraient être atténués du fait de leur positionnement en vallée et de la présence de filtres arborés.

A noter que seules les communes où la ZIP se trouve dans le plus angle de respiration sont prises en compte dans l'analyse des stratégies d'implantation.



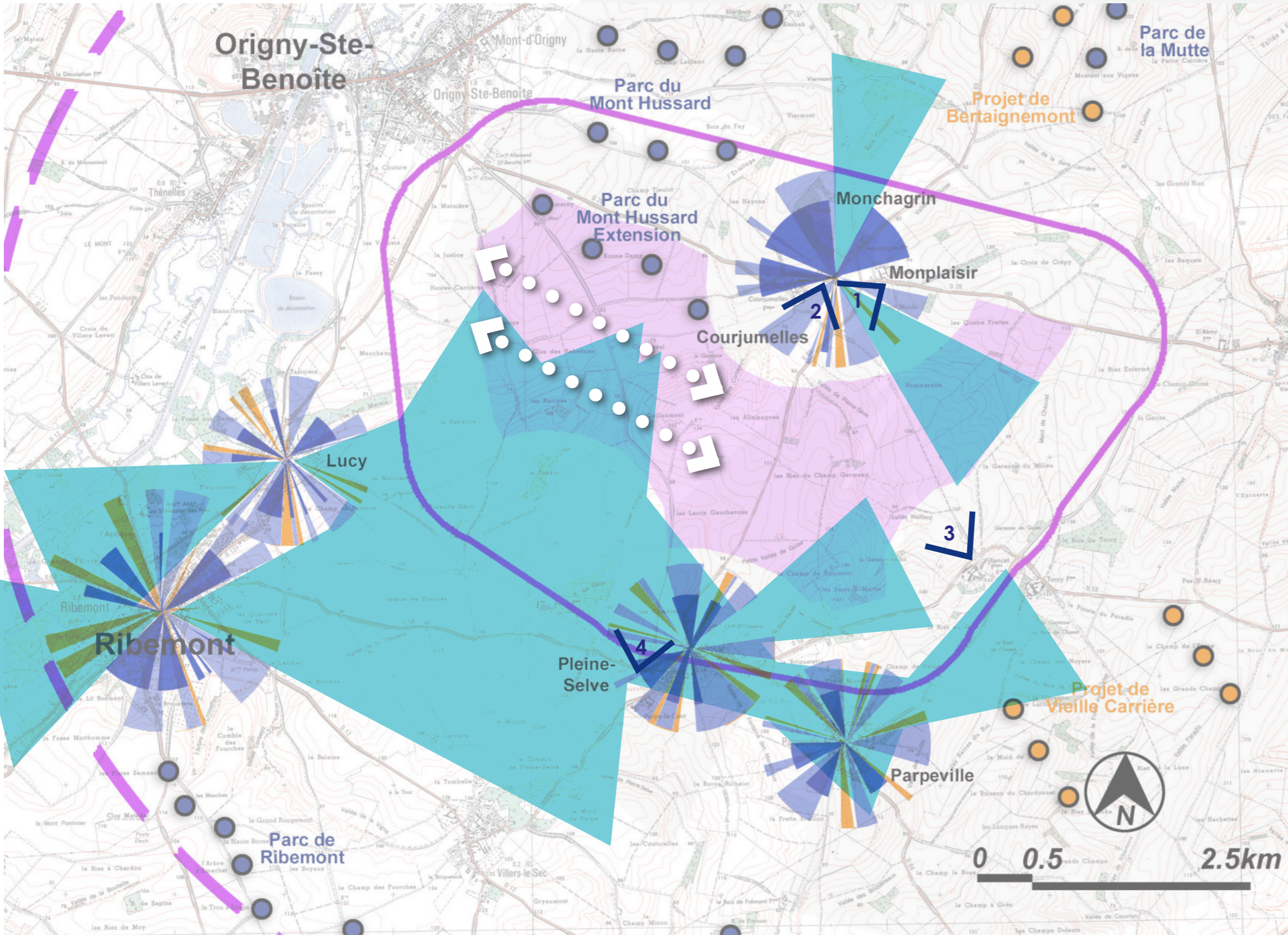
Stratégie paysagère

Plus grande angle des respiration des communes avec et sans la prise en compte des projets en instruction

Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 1

ANALYSE D'ENCERCLEMENT DES 3 STRATÉGIES

STRATÉGIE 3



Cette stratégie montre que Parpeville, Pleine-selve et les 3 hameaux, se trouvant sur le même plateau que le projet ne montrent pas de risques supplémentaires d'encerclement avec la prise en compte de ce dernier. On peut noter que les 2 lignes proposées s'inscrivent en frange des angles de respiration de Lucy et Ribemont. Toutefois, ces risques devraient être atténués du fait de leur positionnement en vallée et la présence de filtres arborés.

A noter que seules les communes où la ZIP se trouve dans le plus grand angle de respiration sont prises en compte dans l'analyse des stratégies d'implantation.

-  Stratégie paysagère
-  Plus grande angle des respiration des communes avec et sans la prise en compte des projets en instruction
-  1 Points de vue utilisés pour l'analyse des variantes par photomontages dans les pages suivantes



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

VARIANTE 1 À 7 ÉOLIENNES

Au regard de l'analyse des stratégies paysagères (atouts, points faibles, risques d'encerclement, la stratégie 1 n'a pas été retenue afin d'éviter la création de nouveaux angles occupés par l'éolien pour les zones d'habitat proche et limiter les effets de mitage au regard du contexte éolien du périmètre rapproché.

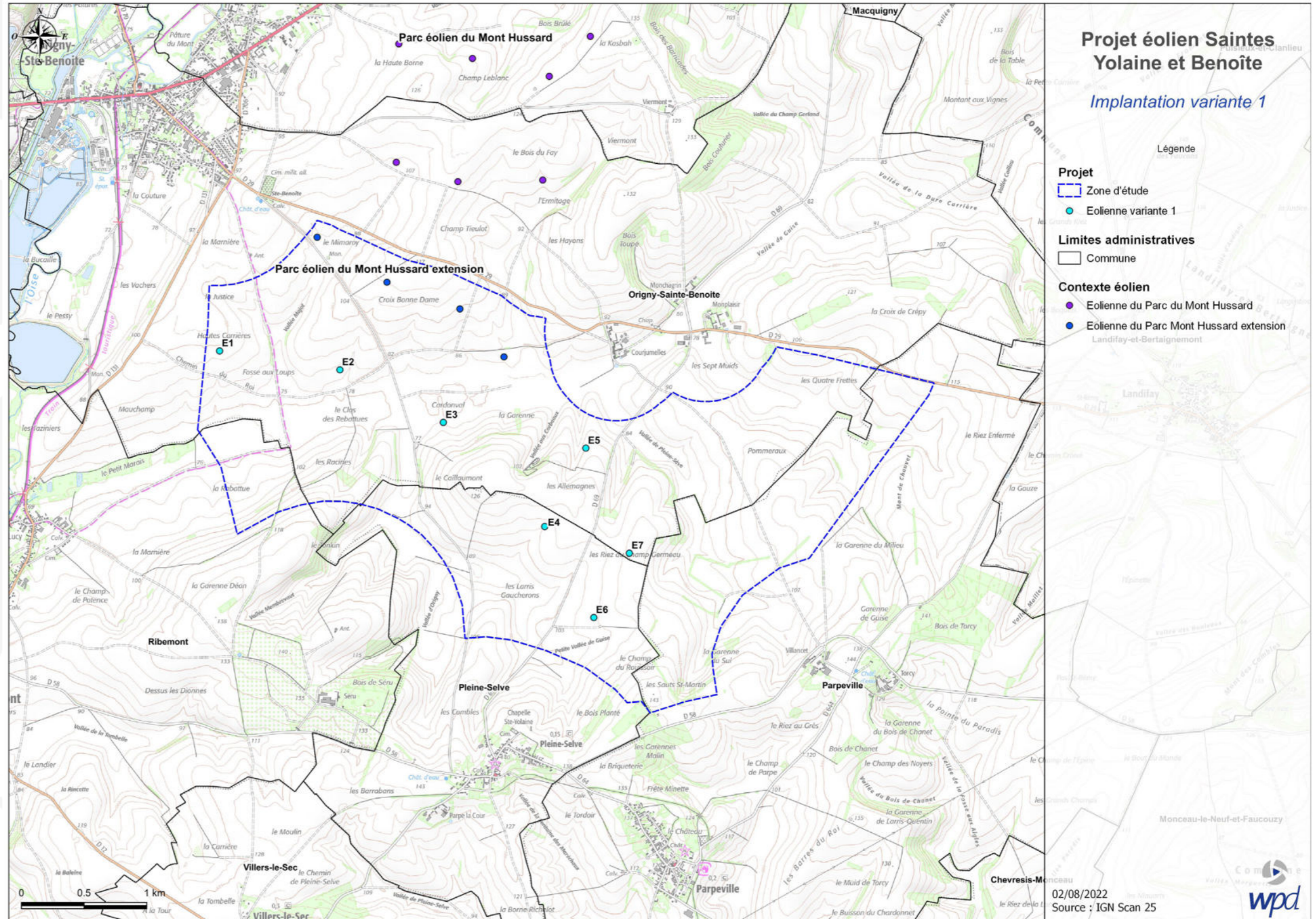
Les stratégies 2 et 3 montrent une acceptabilité du fait qu'elles s'inscrivent majoritairement dans l'angle déjà occupé par les parcs du Champ a Gelaine, du Mont Hussard et de l'extension de ce dernier.

La différence entre les stratégies 2 et 3 joue principalement sur l'indice de densité (lié au nombre d'éoliennes), la stratégie 3 étant la plus impactante sur ce critère.

Toutefois, si on prend en compte les filtres d'atténuation possibles pour les communes de Ribemont et Lucy qui se trouvent en vallée, cette stratégie reste acceptable.

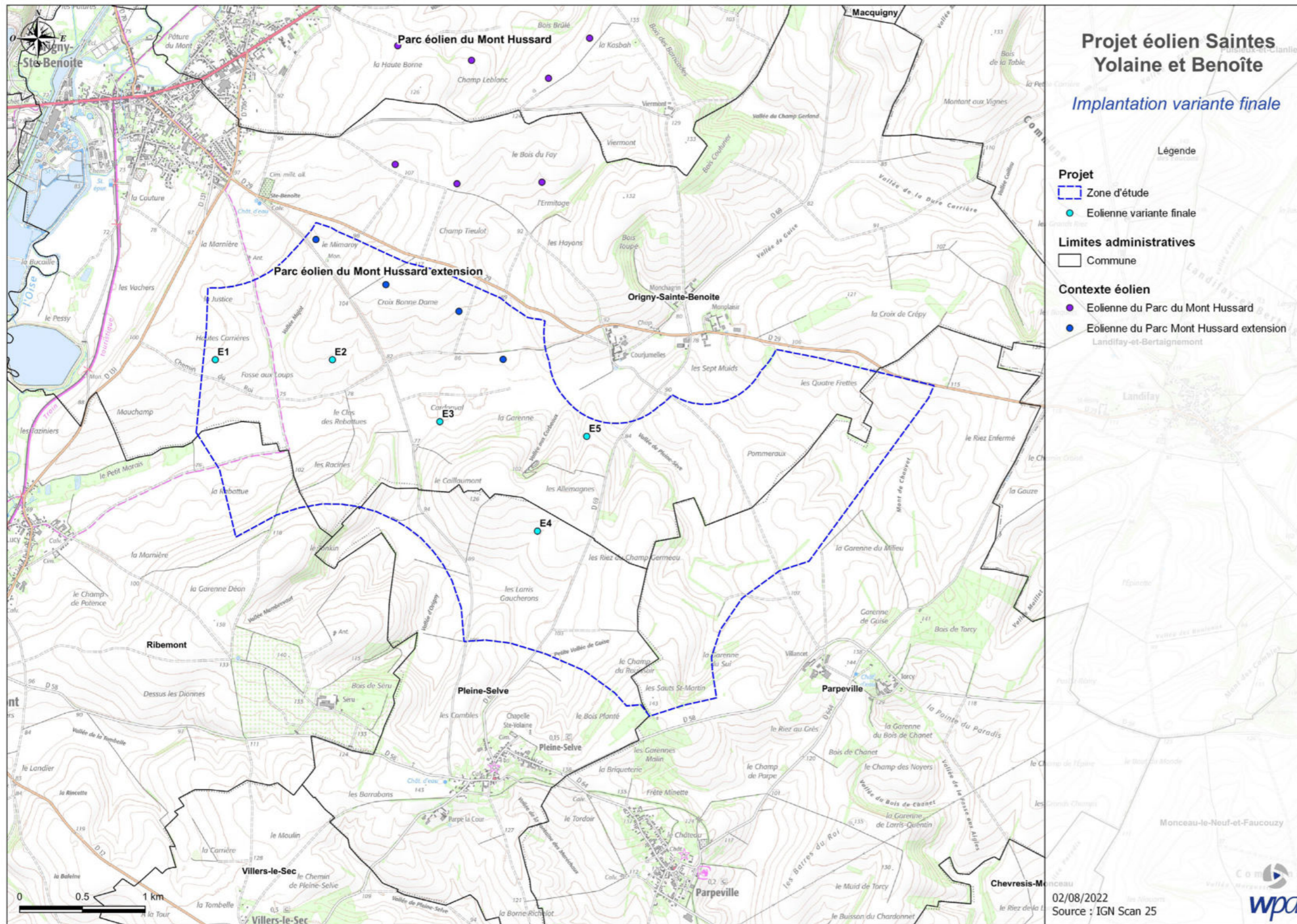
Au vu des recommandations et des constats d'analyse des risques d'encerclement et de saturation, WPD a retenu deux variantes à comparer/analyser s'appuyant sur la stratégie 3.

La première variante ci-contre propose 7 éoliennes sous forme d'une grappe allongée légèrement courbe.



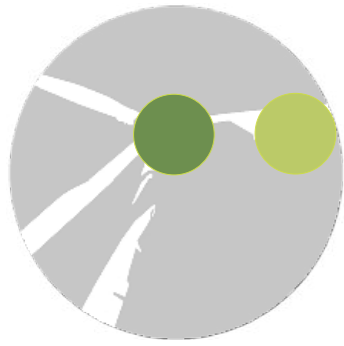
Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

VARIANTE 2 À 5 ÉOLIENNES



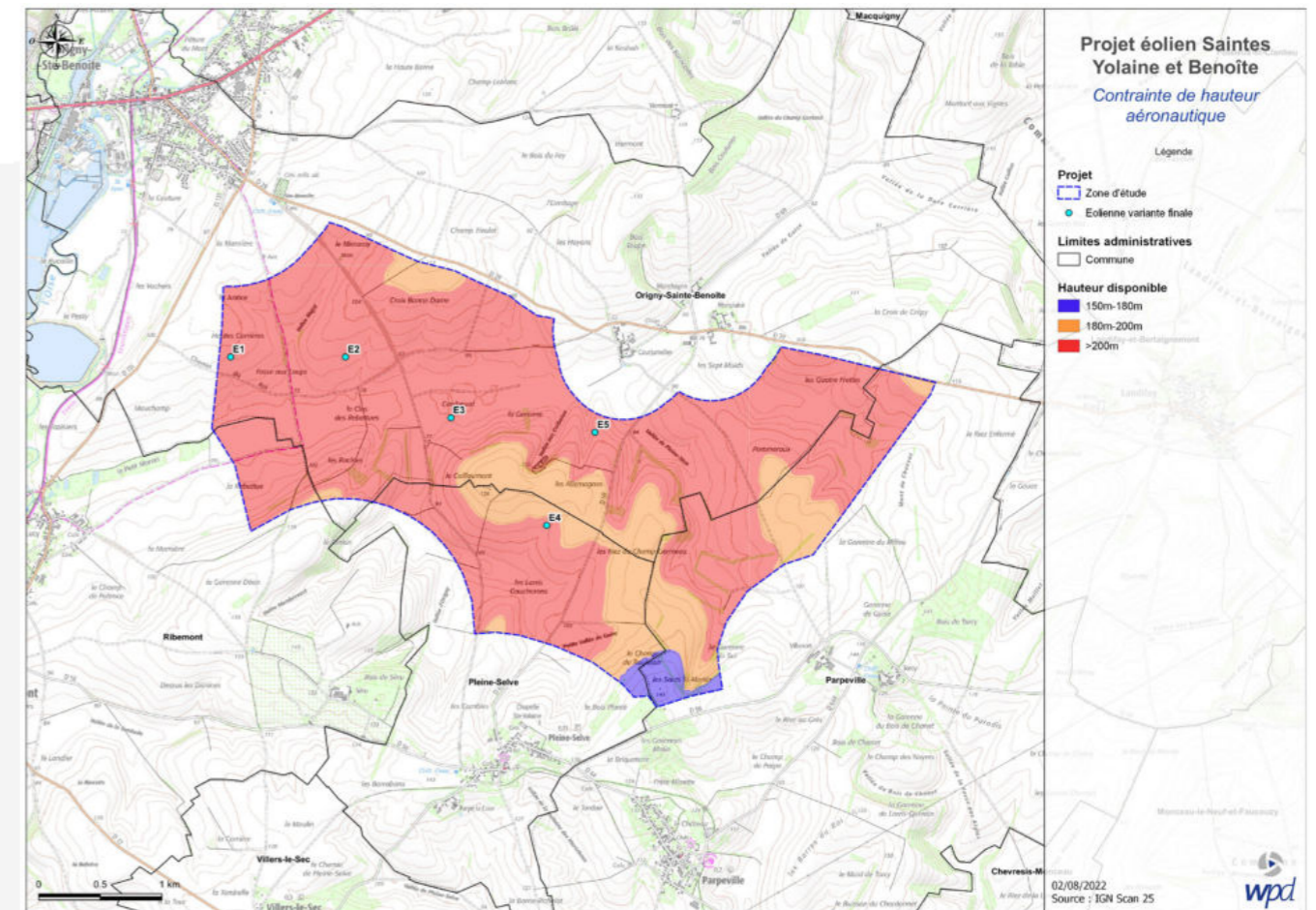
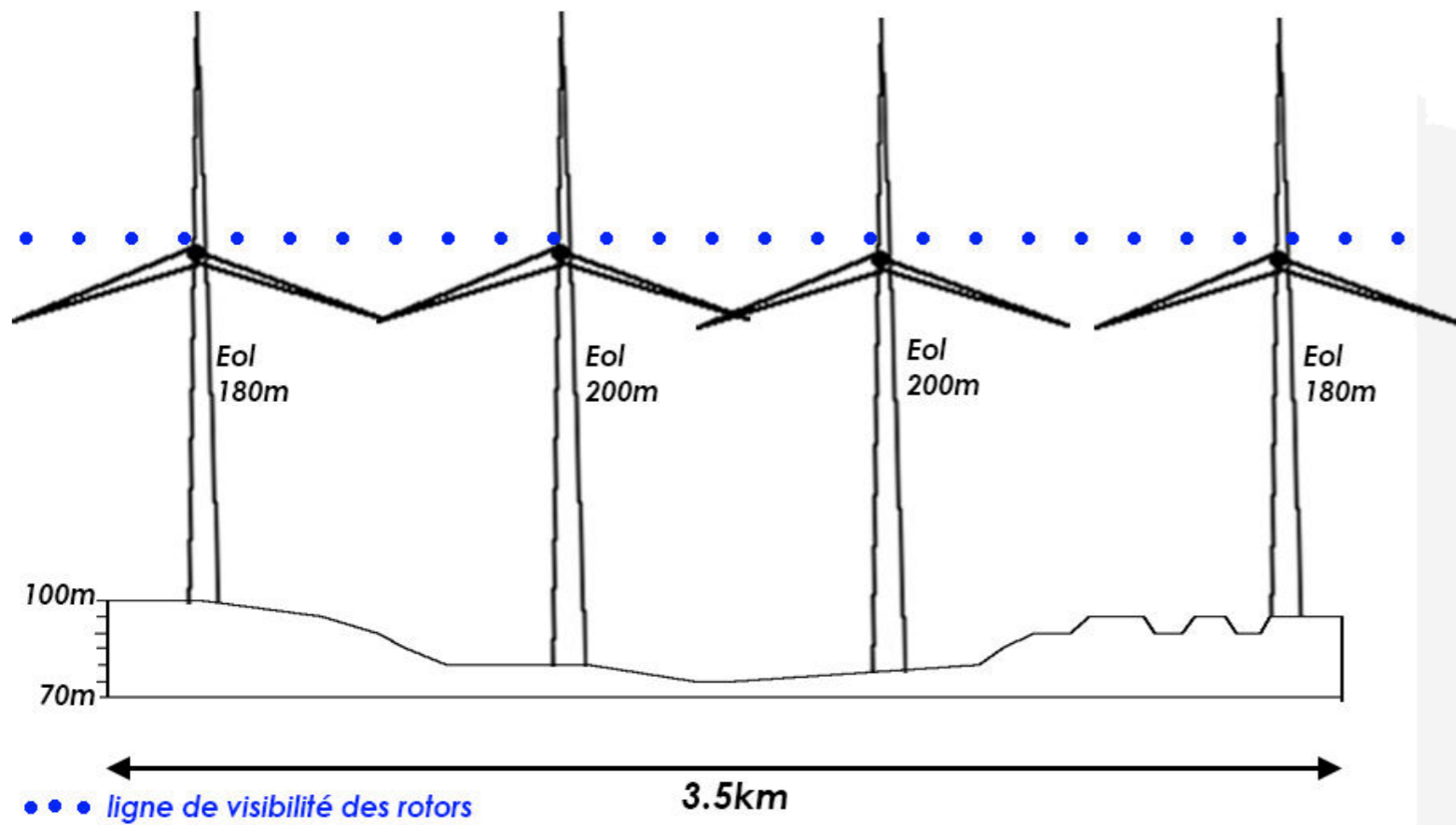
Au regard du contexte éolien proche (Mont Hussard extension), cette variante montre 2 lignes en arc :

- E5 en continuité du parc existant Mont Hussard extension
- E1 à E4 nouvelle ligne en parallèle



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2 GABARITS DES MACHINES PROPOSÉES POUR L'ANALYSE DES VARIANTES

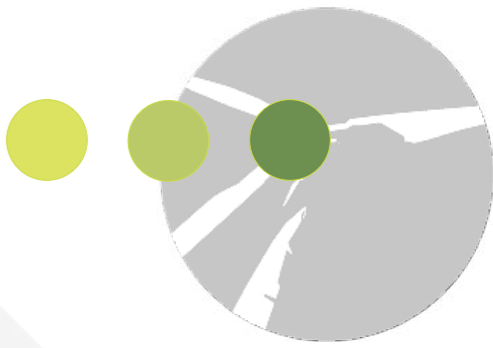
Le profil ci-contre (exagéré dans l'échelle des hauteurs) montre le caractère chahuté du relief au niveau de la ZIP. Les variations topographiques sont nombreuses et de l'ordre de 25m voire plus entre les extrémités de la ZIP. Afin d'éviter les effets d'ondulations dans la perception du parc, deux gabarits de machines sont envisagés au sein du projet afin de maintenir une homogénéité visuelle au sein de celui-ci. Les éoliennes en zones basses feront 200m en bout de pale et les éoliennes en zones hautes feront 180m en bout de pale. Pour les deux gabarits, le diamètre du rotor est le même, soit 140m.



Au droit de la zone d'implantation, nous sommes soumis à une contrainte de l'AMSR (Altitude Minimal de Sécurité Radar). Secteur TAA de l'aérodrome d'Albert (Retour après consultation de l'Aviation civile)
Pour les éoliennes se trouvant en zone rouge, la hauteur maximale bout de pale possible est strictement inférieure à 238 m.
Pour l'éolienne se trouvant en zone orange, la hauteur maximale bout de pale possible est strictement inférieure à 200 m.

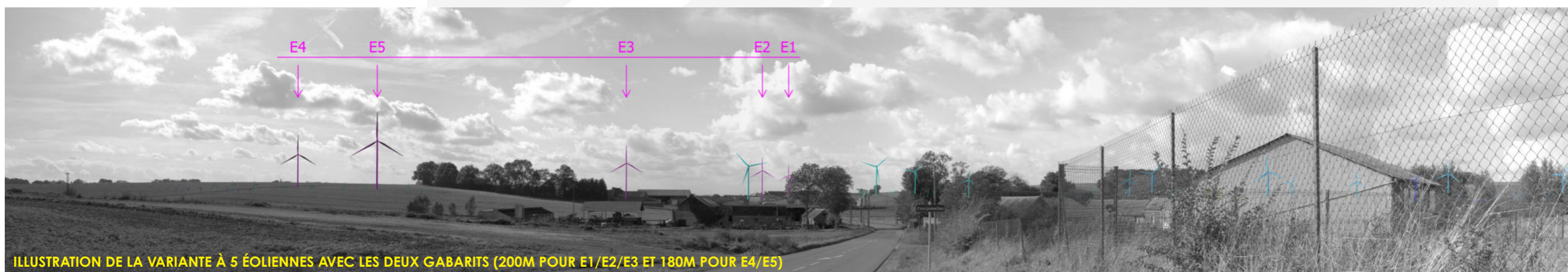
Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

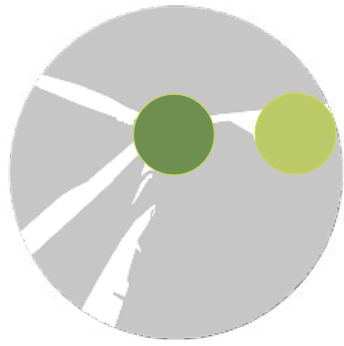
GABARITS DES MACHINES PROPOSÉES POUR L'ANALYSE DES VARIANTES



VUE 1 DEPUIS LA D29 ENTRÉE EST DES HAMEAUX DE COURJUMELLES/MONPLAISIR ET MONCHAGRIN

La différence de hauteur entre les machines 180 et 200m est légèrement perceptible au niveau des éoliennes E2 et E3 avec les photomontages en comparaison. Toutefois, si on regarde les deux photomontages séparément cette différence est difficilement identifiable.



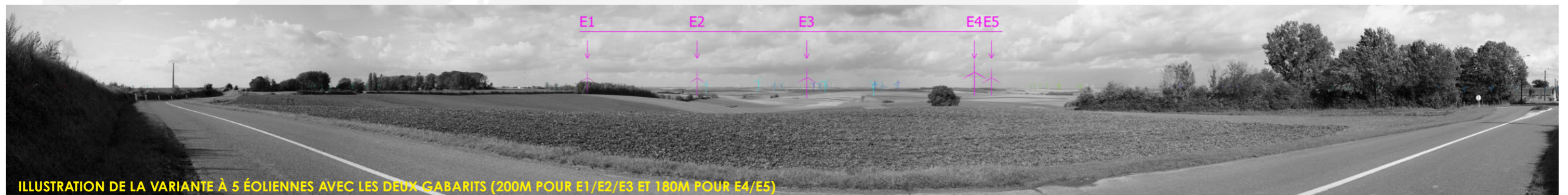
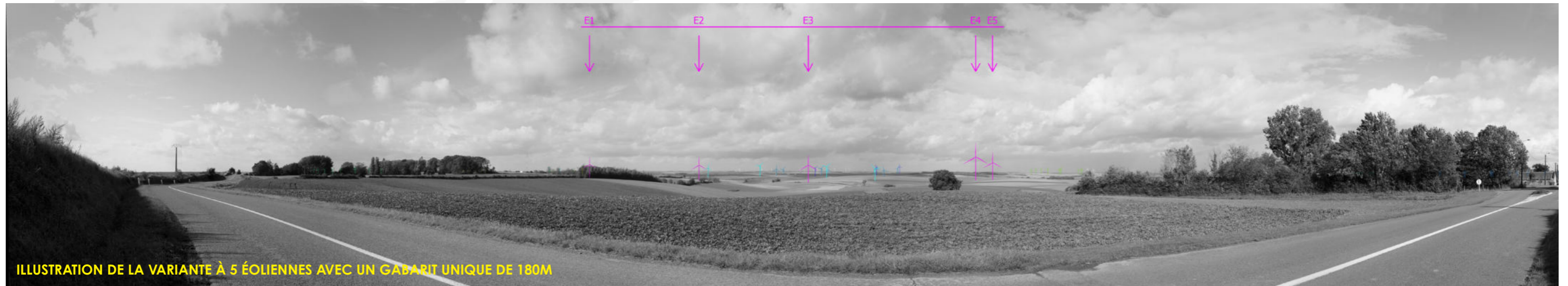


Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

GABARITS DES MACHINES PROPOSÉES POUR L'ANALYSE DES VARIANTES

VUE 4 DEPUIS LA D58 EN SORTIE OUEST DE PLEINE-SELVE

La différence de hauteur entre les machines 180 et 200m est légèrement perceptible au niveau des éoliennes E1, E2 et E3 avec les photomontages en comparaison. Toutefois, si on regarde les deux photomontages séparément cette différence est difficilement identifiable.



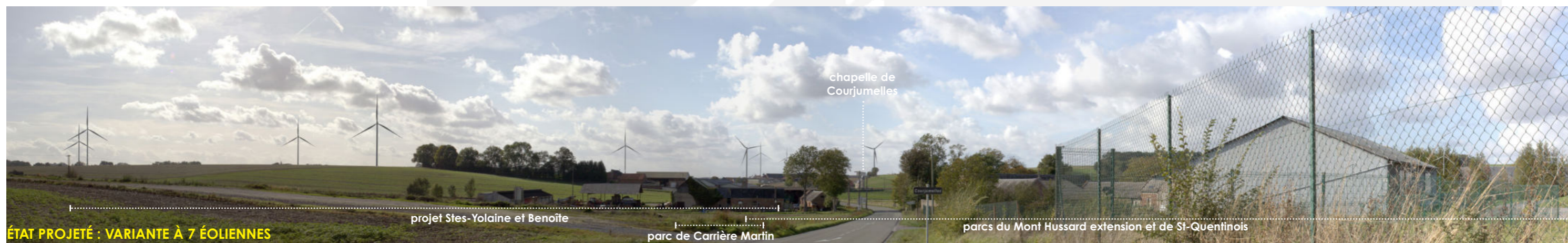
Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

ANALYSE COMPARATIVE PAR LE BIAIS DE PHOTOMONTAGES DES 2 VARIANTES



VUE 1 DEPUIS LA D29 ENTRÉE EST DES HAMEAUX DE COURJUMELLES/MONPLAISIR ET MONCHAGRIN

La variante à 7 éoliennes montre une emprise visuelle plus large sur les paysages est du hameau que la variante à 5 éoliennes. Les deux variantes montrent une continuité logique avec les parcs du Mont Hussard et de son extension. Elles montrent aussi une prégnance des éoliennes les plus proches du point de vue. Les différences de gabarits des éoliennes et de proportion mât/rotor au sein du parc ne sont pas lisibles. L'éolienne la plus proche semble être plus prégnante mais cet effet est dû à sa proximité par rapport au point de vue et à la perspective. La présence de filtres arborés autour du bâti et des variations topographiques évitent tout phénomène de surplomb ou dominance visuelle car les éoliennes s'inscrivent dans ce rythme de composantes paysagères.



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

ANALYSE COMPARATIVE PAR LE BIAIS DE PHOTOMONTAGES DES 2 VARIANTES

VUE 2 DEPUIS LA D29 AUX ABORDS DE LA CHAPELLE DE COURJUMELLES

La variante à 7 éoliennes montre encore une fois une emprise visuelle plus large sur les paysages est du hameau que la variante à 5 éoliennes. Les deux variantes montrent une continuité logique avec le parc du Mont Hussard et une prégnance des éoliennes les plus proches du point de vue.

Les différences de gabarits des éoliennes et de proportions mâts/rotor au sein du parc ne sont pas lisibles. Seule l'éolienne la plus proche semble être plus prégnante mais cet effet est dû à sa proximité par rapport au point de vue et à la perspective. Par conséquent elle reste en cohérence avec le parc tant en termes de proportions qu'en termes de rapports au contexte bâti et paysager environnant.

L'effet de superposition entre les éoliennes est un effet ponctuel lié au point de vue par rapport à la localisation des machines. Dans une vision dynamique ces effets disparaissent.



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

ANALYSE COMPARATIVE PAR LE BIAIS DE PHOTOMONTAGES DES 2 VARIANTES

VUE 3 DEPUIS LA D58 AU NORD DU HAMEAU DE VILLANCET

La variante à 7 éoliennes montre ici encore une emprise visuelle plus large sur les paysages ouest du hameau ainsi qu'une prégnance des éoliennes les plus à l'est. Les deux variantes montrent encore une fois une continuité logique avec le parc du Mont Hussard et de son extension. Elles génèrent aussi une densification de l'éolien dans le panorama par leur positionnement au premier plan. Les différences de gabarits des éoliennes et de proportions mâât/rotor au sein du parc ne sont pas lisibles. Les éoliennes se positionnent en avant-plan du parc du Mont Hussard extension mais elles restent en cohérence avec l'échelle des composantes paysagères présentes (variations topographiques au niveau du parc et filtres arborés au premier plan).



Processus de construction et d'évolution du projet : Etape 2

ANALYSE COMPARATIVE PAR LE BIAIS DE PHOTOMONTAGES DES 2 VARIANTES

VUE 4 DEPUIS LA D58 EN SORTIE OUEST DE PLEINE-SELVE

La variante à 7 éoliennes montre une emprise visuelle plus large que la variante à 5 éoliennes et un rapprochement de l'éolien pour les habitants de Pleine-Selve. Les deux variantes génèrent une densification de l'éolien dans le panorama par leur positionnement au premier plan. Les différences de gabarits des éoliennes et de proportions mât/rotor au sein du parc ne sont pas lisibles. Les éoliennes se positionnent en avant-plan du parc du Mont Hussard extension mais elles restent en cohérence avec l'échelle des composantes paysagères présentes (variations topographiques au niveau du parc et filtres arborés au premier plan).



Tableau de synthèse de notation des variantes sur la lecture comparative des photomontages :

	Emprise visuelle/risque d'encerclement				gabarits différenciés au sein du parc				continuité avec parc du Mont Hussard				rapports d'échelle/prégnance			
	vue 1	vue 2	vue 3	vue 4	vue 1	vue 2	vue 3	vue 4	vue 1	vue 2	vue 3	vue 4	vue 1	vue 2a	vue 3	vue 4
Variante à 7 éoliennes	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-
Variante à 5 éoliennes	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+